

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**10<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

**(110<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mercredi 7 décembre 1994**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Europe.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 8449).

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

MM. Jean-Yves Le Déaut,  
Adrien Zeller,  
René Carpentier,  
Jean de Lipkowski,  
Julien Dray,

M<sup>me</sup> Nicole Ameline,

MM. Daniel Garrigue,  
Jean-Claude Lenoir,  
Etienne Garnier,  
Pierre Lellouche.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 8470).

3. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 8470).

4. **Dépôt de rapports** (p. 8470).

5. **Dépôt d'un avis** (p. 8470).

6. **Ordre du jour** (p. 8471).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## EUROPE

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'Europe.

La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, une fois de plus, je voudrais vous remercier d'avoir fait en sorte qu'au cours de la session qui s'achève, nous ayons plusieurs débats sur l'Europe. Force est cependant de constater, même si je suis persuadé que nombre de nos collègues vont nous rejoindre, que l'absentéisme est hélas trop fréquent. Je veux dire combien j'ai regretté en particulier que pour le débat sur l'élargissement nous ayons été aussi peu nombreux, à un moment somme toute historique.

Nous avons aujourd'hui notamment à dresser le bilan de la présidence allemande et à présenter les points qui seront évoqués à Essen. Cette présidence allemande, coupée d'une élection générale, a surtout été marquée par la déclaration d'un parti politique de la majorité gouvernementale. En la matière, monsieur le ministre, quelle est la position du gouvernement allemand ? A-t-il repris à son compte la position de l'une de ses composantes ? Ou se serait-on laissé aller, comme il est d'usage, en fin de campagne électorale - et celle-ci n'était point évidente -, à quelques outrances verbales ? L'autre sujet de préoccupation est évidemment la politique générale de notre pays quant à l'évolution de l'Union européenne.

Ce soir, monsieur le ministre, je me cantonnerai pour ma part à un ordre du jour plus précis. Dans la vie, il faut bien des soutiers : président de la délégation, je me considère un peu comme le soutier de l'Europe, me devant de faire face à des problèmes concrets - mais c'est précisément à de tels problèmes que la présidence française sera confrontée.

Cette présidence française, cela a été dit cet après-midi, s'annonce dans une conjoncture quelque peu difficile : un gouvernement provisoire - par définition ils le sont tous, mais là, nous avons une échéance -, une élection présidentielle et un sommet à Cannes au mois de juin avec un nouveau Président de la République et un nouveau gouvernement. Or, nous le savons, ces périodes ne sont pas les plus propices à l'examen des problèmes, quelle que soit la préparation dont ils ont fait l'objet.

Monsieur le ministre, je vous en conjure, veillez à faire en sorte que, durant cette période, l'autorité politique continue d'exister. Soyez présent ! N'accordez pas trop de délégations à des diplomates, si éminents soient-ils. L'expérience séculaire l'a prouvé, le but des diplomates est d'arranger les affaires, de tout régler. Or, nous, nous savons que quelquefois il faut dire non, irrévocablement non et que ce n'est pas parce qu'on assure la présidence qu'on doit suivre la loi de la majorité. Il faut au contraire impulser et diriger.

A cet égard, nous faisons totalement confiance au ministre des affaires étrangères et à vous-même, monsieur le ministre, un peu moins et peut-être pas toujours à certains animateurs de telle ou telle formule, d'autant plus que, là aussi, un changement est à envisager puisque nous aurons un nouveau secrétaire général aux affaires européennes. Alors, de grâce, donnez des instructions nettes, précises. Faites en sorte d'être obéi et que les hauts fonctionnaires ne prennent pas trop d'indépendance. En ces périodes politiques quelque peu tumultueuses, ils n'ont que trop tendance à occuper le terrain. Certes, je ne leur en fait pas grief : c'est leur devoir, comme le nôtre est de les contrôler sérieusement.

Monsieur le ministre, en m'excusant par avance auprès de mes collègues du caractère quelque peu impressionniste, voire pointilliste, de mon intervention, je me propose de parler d'un certain nombre de dossiers qui intéressent la délégation et sur lesquels nous devrions pouvoir obtenir des réponses très précises.

Le premier a trait au cycle de l'Uruguay, dont nous allons parler dans quelques jours, et M. Hoguet, avec l'autorité qu'il a en cette matière, développera les positions qu'il a brillamment exposées à la délégation. Il vous incombera de veiller à l'entrée en vigueur de la nouvelle OMC, prévue normalement pour le 1<sup>er</sup> janvier 1995. L'Union européenne, première puissance commerciale, devra marquer de son influence les premières actions de la nouvelle organisation. La nouvelle procédure devra être appliquée le plus rapidement possible à l'encontre de toutes les pratiques déloyales des pays tiers, notamment aux dispositions non conformes de la législation commerciale américaine.

La présidence française devra être également l'occasion de relancer les négociations qui n'ont pas encore abouti - services financiers, aéronautique, acier - et de prendre en compte les distorsions de concurrence jusque-là négligées, en particulier le respect de normes sociales minimales, la protection de l'environnement et les questions monétaires.

Vous aurez la lourde tâche de démontrer à nos partenaires que la libéralisation issue de l'accord de Marrakech ne se conçoit que si l'Union européenne manifeste une réelle volonté politique de se protéger des pratiques illicites des pays tiers. Avec des instruments opérationnels et des effectifs qui ont été renforcés, l'Union européenne doit pouvoir mener une politique antidumping et anti-subsidation efficace, et forcer l'accès aux marchés des pays tiers, notamment par des négociations basées sur une stricte réciprocité, et par le renforcement du nouvel instrument de politique commerciale.

A cet égard, nous souhaitons, monsieur le ministre, que, sous votre impulsion, la Commission européenne soit mieux dirigée et encadrée dans les négociations qu'elle mène avec nos concurrents.

Vous vous êtes livré, lors de la partie finale de la négociation du cycle d'Uruguay, à la reprise en main d'un exécutant qui se prenait trop souvent pour l'exécutif. Que la présidence française soit pour vous l'occasion de poursuivre cet effort ! Nous éviterons ainsi la reproduction d'erreurs graves comme celles que nous avons pu constater hier, à l'occasion de l'examen d'un projet d'accord, négocié dans le cadre de l'OCDE, sur la construction navale.

Au prétexte d'un risque d'isolement de la France - mais ne faut-il pas quelquefois savoir prendre ce risque ? -, le Gouvernement accepterait un accord qu'il jugeait, il y a peu de temps, contraire aux intérêts de l'industrie française : le Parlement se trouve placé là, en fin de circuit, devant le fait accompli.

Cette première série de dossiers se rattache très clairement à la priorité concernant la croissance et l'emploi que le Gouvernement a retenue à juste titre, pour le premier semestre de 1996.

Sans transition, nous attendons également que vous mettiez à profit la présidence française pour réaliser des avancées significatives dans la réforme de l'organisation du marché viti-vinicole. Le 13 juin dernier, la Commission européenne a proposé une vaste réforme afin de mettre un terme aux excédents croissants de vins dont souffre la Communauté.

Les principes de cette réforme sont simples et clairs : plafonnement de la production communautaire à 154 millions d'hectolitres, avec répartition de ce plafond entre Etats membres producteurs, puis gestion du quota national par chaque Etat de manière à responsabiliser ses producteurs.

Cette réforme est urgente. Les mécanismes actuels, via la disrillation, tendent, en effet, à encourager une production communautaire sans cesse croissante qu'il convient, ensuite, d'éliminer... par des mesures de plus en plus coûteuses, dont le coût approche les 1,6 milliard d'euros.

Pourtant, les projets de la Commission se heurtent à de fortes oppositions. Ils ont notamment relancé le débat franco-français opposant la viticulture du Sud aux appellations d'origine contrôlée, tandis que, à un niveau plus élevé, les intérêts de la France se heurtent à ceux d'autres Etats producteurs.

La présidence française doit obtenir un consensus minimal sur ce dossier. Les informations recueillies par notre collègue M. Roques, rapporteur de la délégation, tendent à montrer qu'il serait possible d'élaborer un axe méditerranéen. Sans doute ne serait-il pas réaliste, monsieur le ministre, de demander à la présidence française d'aboutir en six mois à un accord, mais je pense que vous pourriez obtenir un début d'accord sur les principes d'une réforme - quotas nationaux de production et gestion régionale de la production - qui devient indispensable.

Cette incursion sur le terrain de l'agriculture mène conduit à aborder les questions budgétaires, compte tenu de la part des dépenses agricoles dans le budget des Communautés. La France, et particulièrement l'une de ses régions insulaires, ont été récemment mises à l'index par la Commission européenne à propos de vaches qui - Dieu merci ! - ne sont pas devenues folles, mais seraient pour le moins baladeuses.

Le Gouvernement, à ma connaissance, est resté singulièrement muet sur ce dossier et nous souhaiterions avoir quelques précisions sur la réalité et l'importance de ces fraudes et sur les contrôles internes effectués tant dans la région de Corse que dans l'ensemble du pays et, d'ailleurs, dans l'ensemble de la Communauté.

Nous sommes de ceux qui pensent que s'il y a quelques fraudes en Corse, il y en a sans doute encore plus dans certaines autres régions méditerranéennes, en Calabre ou en Grèce, et qu'il n'est pas toujours de très bonne politique de donner en pâture à l'opinion publique des exemples aberrants mais qui sont peut-être marginaux. En tout état de cause, nous aimerions bien savoir l'importance réelle du problème.

Quoi qu'il en soit, vous avez dit que vous feriez des propositions pour lutter contre la fraude au budget communautaire, nous nous en réjouissons. Nous avons toujours fait en sorte, à la délégation, de travailler en plein accord avec vous afin d'essayer de définir une politique, ce qui n'est point aisé, j'en conviens volontiers.

Parmi les priorités de la présidence, vous avez retenu, à juste titre, l'affirmation de la culture européenne.

A cet égard, la révision de la directive Télévision sans frontières, qui aurait déjà dû intervenir avant la fin de cette année, devra être menée à bien. En effet, il s'agit de mettre en œuvre les apports du cycle d'Uruguay en matière d'audiovisuel et de permettre à l'Europe de développer ses propres programmes. Il conviendra d'être vigilant face à tous ceux qui, parfois au sein même de la Communauté, voudront priver ce texte de toute sa portée. Il faudra également étudier avec attention les problèmes posés par la notion d'Etat de réception et par les heures de grande écoute.

La délégation, dans le cadre des programmes de formation Leonardo et Socrates, à propos desquels Mme Ameline a présenté un rapport très éloquent, est particulièrement sensible à trois types de problèmes.

Tout d'abord, les échanges linguistiques et l'apprentissage des langues ne doivent pas être réservés aux étudiants, ni à une certaine élite.

Ensuite, toutes les langues de la Communauté doivent bénéficier du même traitement. En particulier, il vous faudra veiller, monsieur le ministre, à ce que le français soit davantage enseigné dans les autres Etats membres.

Enfin, la Commission européenne doit recevoir mandat d'évaluer régulièrement les résultats obtenus, au moyen d'enquêtes ou d'audits linguistiques.

Cette démarche devra être prolongée et il reviendra à la présidence française de veiller tant au respect de la subsidiarité qu'à la cohérence de l'action communautaire. Hier, la délégation examinait, après bien d'autres, de nouveaux programmes - Ariane et Kaléidoscope 2000 - qui ne manquent pas de susciter une interrogation : à force de vouloir tout faire, n'en arrive-t-on pas à ne rien faire, voire à mal faire... ou tout simplement à se faire plaisir ?

Ne faudrait-il pas considérer une certaine masse critique en-deçà de laquelle les actions communautaires ne peuvent, dans les faits, aboutir qu'à des saupoudrages dérisoires et inefficaces ?

Avant de conclure, je voudrais revenir sur un dossier important sur le plan des libertés publiques et personnelles. Il a d'ailleurs donné lieu à l'une des premières résolutions adoptées par notre assemblée en séance publique : je veux parler de la protection des données à caractère personnel.

La libre circulation des données nominatives susceptibles de subir un traitement informatisé s'inscrit inévitablement dans l'objectif de libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, mais aussi des personnes. Il peut s'agir de la constitution de fichiers bancaires, de fichiers d'assurance ou de fichiers en rapport avec une activité de service public.

L'établissement de ces fichiers, les transferts de données et le croisement de ces données d'un bout à l'autre du territoire de l'Union européenne constituent, à l'évidence, une menace pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée. Or certains Etats membres ne disposent d'aucune législation spécifique et les législations en vigueur dans les autres Etats membres n'assurent pas partout le même degré de protection.

La Commission européenne a présenté, en juillet 1990, une proposition de directive qui visait à harmoniser les législations nationales mais en privilégiant largement la libre circulation des données à caractère personnel par rapport à la protection des droits des individus. Nous avons vivement réagi devant le risque de voir mis en place un système communautaire qui porterait atteinte au niveau élevé de protection instauré en France par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille d'une décision définitive qui sera sûrement prise sous la présidence française. Il subsiste encore des points litigieux. N'oubliez pas, monsieur le ministre, que nous devons jouer un rôle moteur dans ce dossier, qui pose le problème de la protection des libertés dans le cadre du grand marché.

Nous estimons que la France ne doit pas accepter de compromis sur la définition des données à caractère personnel et sur l'interdiction des traitements de certaines données sensibles sans le consentement explicite des personnes concernées, sauf pour les domaines touchant à l'ordre public et à la sécurité.

Je pourrais égrener pendant des heures les dizaines de dossiers qui ont retenu l'attention de la délégation et qui vont être traités sous la présidence française. Mais je ne veux abuser ni de la bienveillance de la présidence ni de l'attention de mes collègues.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous dirai simplement : présidez efficacement et réellement. Faites en sorte que, concrètement et sur le plan des directives, vous puissiez, au mois de juin, nous présenter un bilan qui contrastera avec les lenteurs et les retards constatés sous les présidences précédentes. Monsieur le ministre, bon vent dans l'exercice de cette nouvelle présidence ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, conscients des enjeux et des défis collectifs qui les interpellent, les Douze ont, dans l'urgence, signé à Maastricht, en 1992, l'engagement de mieux coordonner leurs politiques extérieures et de sécurité.

La désintégration du bloc soviétique, rapidement suivie d'un désengagement militaire nord-américain, exigeait une réponse européenne. L'urgence d'une prise de responsabilité collective s'est accentuée avec la multiplication des tensions aux portes de l'Union, dans l'ex-Yougoslavie comme en Algérie.

La politique étrangère et de sécurité commune répond à une nécessité, d'autant que la guerre froide a retardé - certains diront empêché - toute coordination extérieure européenne jusqu'à Maastricht. Le drame, pour l'Europe comme pour la Bosnie, était inscrit dans ce contretemps inévitable.

La PESC est donc aujourd'hui en rodage alors que nous sommes sur un circuit à grande vitesse. Raison de plus pour en reparler à dix à l'UEO, à quinze dans l'Union européenne, plus particulièrement avec l'Allemagne.

Je conçois, bien sûr, qu'il puisse y avoir d'autres points de vue. Le débat est légitime. Il est même fondamental en démocratie. Cependant, au vu des divisions de la majorité, je me demandais ce que diront les représentants de la France au sommet d'Essen, ce qu'ils proposeront à nos partenaires, le semestre prochain. Ils doivent savoir, ils doivent être informés, au même titre que la représentation nationale et que nos concitoyens.

En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune, je commencerai par faire un rappel historique et critique.

Il y a plus de dix ans, les crises que l'on appelait régionales entretenaient les tensions entre l'Est et l'Ouest, de l'Afghanistan à l'Afrique australe. Soucieux d'anticiper les foyers potentiels de crise, trois pays européens, l'Allemagne, l'Espagne et la France, avaient engagé l'Europe à mieux coordonner ses efforts. L'exercice, on le sait, même si l'on n'en parle plus aujourd'hui, a été couronné de succès en Amérique centrale. Un compromis a été trouvé et accepté dans la région grâce à l'action convergente des Douze. Mieux, un dialogue institutionnalisé est engagé depuis 1984, connu sous le nom de pacte de San José.

L'Espagne, l'Italie, le Portugal, Malte et la France ont alors souhaité ouvrir un second cycle de négociations en Méditerranée. Un mouvement avait été lancé sous le nom de dialogue « cinq plus cinq », auquel notre assemblée a contribué. Le processus a finalement été paralysé par l'implication libyenne dans une série d'attentats.

La crise bosniaque, avec la décomposition de l'ex-Yougoslavie, pose d'autres problèmes, ne serait-ce que parce qu'elle s'est imposée brutalement à tous, aux Français comme aux autres Européens. L'expérience acquise en Amérique centrale et en Méditerranée n'est pourtant pas inutile. Je l'ai évoquée parce qu'elle constitue un acquis même si elle nécessite une réévaluation. Une action préventive, située en amont, a pu se développer positivement parce que les Douze, la CEE, disposaient du temps nécessaire pour mener la concertation et de délais suffisants avant d'agir.

L'implosion yougoslave a débordé les mécanismes existants. Les Douze n'y étaient pas préparés. Qui pouvait prévoir, en effet, et préparer la fin du système Est-Ouest, la résurgence des affrontements nationaux et la décomposition de l'ex-Yougoslavie ? Chacun, de l'Allemagne à l'Italie, en passant par la France, a réagi en fonction des opinions, des médias, des cultures et des réflexes hérités. On peut et on doit le regretter.

Au début de la crise, la PESC n'était pas du domaine de l'Union comme l'a rappelé le Président de la République lors du dernier sommet franco-allemand. Il s'agit d'un acquis récent. Jusqu'à la ratification du traité de Maastricht, il n'était pas question, en effet, pour les pays de l'Union de définir une politique commune, surtout dans un cas aussi difficile qu'une guerre civile. Cette possibilité date d'à peine un an et il faut faire évoluer les esprits.

Il convient avant tout d'abolir les divergences historiques, celles qui ont provoqué des conflits, non seulement entre les pays balkaniques, mais aussi entre les grandes puissances. Dialoguer à dix ou à quinze est donc une nécessité. Il est vrai que Français, Anglais et Allemands ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes. Plus généralement, on constate des positions différentes entre ceux qui ont déployé leurs hommes sur le terrain et ceux qui, n'ayant pas voulu prendre ce risque, proposent la levée de l'embargo, c'est-à-dire l'accélération de la guerre.

Néanmoins, comme l'a relevé le Président de la République, constater la divergence d'approche est déjà un immense progrès parce que l'on finit par débattre de façon constructive. Le chancelier Kohl porte le même regard sur cette dialectique franco-allemande en Europe.

Au fil des ans, nous sommes passés par des positions différentes, historiquement fondées, qui nous ont conduits à prendre malgré tout des initiatives communes. Cette volonté inlassable de dialogue est fondamentale, mais sans outil diplomatique-militaire adapté, il sera difficile de capitaliser les convergences et les décisions prises.

La PESC a rappelé les principes, fixé un cadre très général et un objectif optimal. L'urgence bosniaque nous commande d'aller plus loin et plus vite. L'UEO constitue, de toute évidence, l'instrument ayant vocation à mobiliser collectivement les forces des Etats membres. Cette organisation dormante a été bousculée par la fin de l'affrontement Est-Ouest. Dans l'Adriatique, l'UEO est présente à Mostar. C'est un début, mais cela est, bien évidemment, encore insuffisant.

Le Corps européen mène une vie propre, tandis que le débat sur l'avenir et l'identité de l'Alliance atlantique tarde, ce qui bloque toute clarification et toute prise de décision opérationnelle. Il reste encore à doter cet ensemble européen d'un chef d'orchestre capable d'impulser, de coordonner, voire de solliciter les notes manquantes sur la partition des Etats membres. Notre collègue M. Barrot a proposé, le 29 novembre, une innovation originale : la création d'un secrétariat général auprès du Conseil. Pourquoi pas ?

Nous sommes apparemment très loin de Bihac et de Sarajevo. Cela est vrai si l'on s'en tient au choc des photos et des images qui suscitent des coups de cœur et des mobilisations éphémères. Toutefois, l'avenir de la Bosnie, celui de notre continent ne saurait se jouer à l'audimat. Il ne faut pas oublier que des femmes, des hommes et des enfants meurent tous les jours. Il ne faut pas oublier l'immense travail effectué par les casques bleus au péril de leur vie. Il ne faut pas oublier l'essentiel, c'est-à-dire la nécessité pour la France, pour l'Union, de poser les bases durables d'une Europe réconciliée avec elle-même, équilibrée et en paix.

La sommet d'Essen et la présidence française de l'Union doivent être, devraient être l'occasion d'aller dans cette direction, pour Sarajevo, pour Bihac. Cela suppose - d'autres l'ont dit avant moi - un renforcement de la coopération franco-allemande.

Or, depuis mars 1993, le moteur franco-allemand tousse beaucoup. J'ai entendu M. Kohl répondre à un journaliste, le 30 novembre, qu'il n'avait pas lu l'article de M. le Premier ministre sur l'Europe parce qu'il travaillait ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Huguot.** Non, c'était parce qu'on était le même jour !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** M. Kohl a donc reconnu publiquement une distance qui, si elle se prolongeait, aurait des conséquences très graves. Pour l'instant, le Président de la République a préservé l'essentiel. Il a d'ailleurs donné un signal fort en invitant les soldats allemands à défiler sur les Champs-Élysées le 14 juillet dernier aux côtés de leurs camarades espagnols et français.

L'approbation hésitante du Premier ministre n'a pas été à la hauteur de l'événement. Je ne suis pas le seul à le dire. Notre collègue, ancien Président de la République, l'a justement souligné cet après-midi en parlant de divergences d'appréciation sur le noyau dur, de divergences d'appréciation sur le fédéralisme, de divergences d'appréciation sur Europol. Si l'on n'a des divergences, il faut se parler, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle - si on en parle, c'est moins insuffisamment - au niveau des gouvernements français et allemand.

Je m'adresse au Premier ministre, qui était présent en fin d'après-midi pas pour lui demander s'il n'a pas - peut-être sans le savoir ni le vouloir -, tourne la page du traité franco-allemand de 1963 ou s'il a quelque grand projet de coopération franco-allemande caché ou quelque initiative forte concernant la Bosnie à nous révéler. Si tel était le cas, nous ne pourrions qu'être d'accord. Que pense-t-il de la proposition de notre collègue M. Barrot de créer un secrétariat général du Conseil ?

Ainsi que nous l'avons indiqué en commission la semaine dernière, il n'existe pas, en matière de politique étrangère et de défense, d'institution ou de mécanisme comparable à ce que l'on trouve dans les domaines économique et monétaire. Il faudrait donc inventer une institution qui dépasse le cadre intergouvernemental, qui soit en quelque sorte le secrétariat général de l'union politique. Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette proposition ? Comment voyez-vous le nécessaire renforcement de la PESC ? Quels sont les axes de travail de la présidence française à ce sujet ?

J'ai lu le Premier ministre, je l'ai entendu. Je n'ai noté que des considérations malheureusement très générales sur la géopolitique européenne. J'aurais donc tendance à dire qu'il fait de belles phrases, mais sans aucune perspective concrète. Comment, de façon très précise et concrète, la présidence française va-t-elle travailler pour renforcer la coopération méditerranéenne et la renégociation des accords de Lomé ?

A ce sujet, je voudrais vous dire que se déroule aujourd'hui même à Ankara un grave procès politique, - personne n'en a parlé aujourd'hui dans cette assemblée - dans lequel huit de nos collègues sont jugés pour séparatisme. Mme Ségolène Royal et Antoinette Fouque se sont rendues sur place, mais personne ne l'a signalé. Alors que ces députés risquent d'être condamnés à mort, l'Union européenne s'apprête à signer avec la Turquie, le 19 décembre, un acte de coopération en matière économique. Je pose donc de manière très solennelle la question ce soir : si nous n'avons pu régler de manière diplomatique le sort de nos collègues jugés à Ankara, oserons-nous signer avec la Turquie un protocole d'accord économique ?

En tout cas, je demanderai au nom de mon groupe voire, je l'espère, au nom de la totalité de mes collègues - je vois que M. Garnier acquiesce - que le Gouvernement français engage au plus tôt des actions diplomatiques, pour montrer sa détermination.

**M. Etienne Garnier.** Certains des députés menacés sont des kurdes !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Effectivement, ce sont des députés de Turquie, d'origine kurde.

**M. Etienne Garnier.** Il fallait le souligner !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Certains nous avaient même rendu visite.

**M. Etienne Garnier.** Merci de l'avoir précisé !

**M. Louis Le Pensec.** Très bien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, peut-être estimerez-vous que certaines de mes questions sont inconvenantes : c'était prémédité. En effet, il ne s'agit pas de vous, il ne s'agit pas de moi, il s'agit de nos concitoyens, de la France et de la paix.

J'ai indiqué, au début de mon intervention, que j'étais inquiet parce que je constatais en France, au sein tant de la majorité, que de l'opposition de fortes divergences en matière de politique européenne. Or il n'est jamais bon, pour un pays, de faire ainsi apparaître les divergences existant au sein de sa classe politique. L'Europe doit continuer pour le plus grand bien de notre pays.

**M. René Carpentier.** Pas n'importe laquelle !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il ne s'agit pas de réduire ce débat à des schémas trop primaires, comme cela a été fait cet après-midi, mais force est de constater que, sur ces bancs, les positions ne sont pas claires.

Tout à l'heure un député UDF m'a indiqué qu'il était resté interloqué, après avoir entendu M. Borotra. Je l'ai été aussi, car nous n'avions pas entendu ici un discours d'une telle teneur depuis de nombreuses années.

**M. Etienne Garnier.** Cela va revenir, mon cher collègue.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Continuons donc le dialogue, mais en sachant qu'il doit déboucher, à un moment donné, sur une position française bien arrêtée.

**M. Etienne Garnier.** Tout à fait !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comme l'a déclaré, il y a peu, le président de la Commission, Jacques Delors, ce sera alors au pied du mur qu'on jugera le maçon. En matière européenne, M. Balladur est au pied du mur.

**M. Patrick Hoguet.** M. Delors aussi !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nous le regardons et nous attendons depuis dix-neuf mois. Cela me fait penser qu'il faudra quelqu'un de résolument tourné vers l'Europe - je pense à Jacques Delors - ...

**M. Patrick Hoguet.** Soyez prudent. Il n'est pas encore candidat !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... pour être candidat à la prochaine élection présidentielle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean de Lipkowski.** Pas de politique intérieure !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Monsieur Le Déaut, vous cherchez des consensus et vous faites de la politique politicienne !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le consensus, nous ne l'avons pas senti tout à l'heure !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Laissez donc M. Delors à Bruxelles !

**M. Adrien Zeller.** Absolument !

**M. Patrick Hoguet.** Il n'est pas encore candidat !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je crois, en conscience, que ce qui ferait le plus mal aux Français - vous en étiez d'accord, monsieur Zeller - serait de laisser se déliter, par indécision et à cause d'une majorité divisée ...

**M. Patrick Hoguet.** Non, cela marche très bien en ce moment : le Gouvernement gouverne !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... ce qui a été si difficilement construit au cours des décennies précédentes. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Curieux que vous ne parliez pas de M. Chevènement !

**M. Jean de Lipkowski.** Vous aviez bien commencé, monsieur Le Déaut, mais vous finissez mal !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** M. Delors ne va pas se présenter ! Il est trop vieux et vous serez orphelins. (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous débattons ce soir de la politique européenne de la France. Après ce qui a été dit, je me limiterai à tenir le discours d'un Européen convaincu de la nécessité de l'Union européenne pour notre survie, pour notre influence dans le monde, convaincu aussi de la nécessité de disposer, à l'échelon européen, d'institutions qui soient à la fois fortes et démocratiques.

Je ne tiendrai pas pour autant le langage d'un théoricien institutionnel, voire d'un théologien cherchant à imposer des solutions toutes faites pour un problème qui est en réalité sans précédent dans l'histoire, celui qui consiste à fédérer de vieux Etats nations dans la liberté, pour assurer, dans le respect de leurs diversités et de leurs identités, efficacité et cohésion à leur union.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. Adrien Zeller.** Ce préalable m'amène d'ailleurs à présenter une première série de réflexions.

On ne dira jamais assez, monsieur le ministre, que les fondements de l'Union européenne, née et développée dans le contexte de la guerre froide, ne sont plus les mêmes après 1989 qu'avant la chute du mur de Berlin. Avant, il s'agissait, pour l'essentiel, de s'unir face au bloc communiste et à la menace évidente qu'il constituait.

**M. René Carpentier.** C'est quel bloc maintenant ? Les Américains ?

**M. Patrick Hoguet.** Les Russes !

**M. René Carpentier.** Laissez les Russes tranquilles !

**M. Patrick Hoguet.** Ils ont fait capoter la CSCE !

**M. Adrien Zeller.** Aujourd'hui, alors que nos concitoyens ne perçoivent pas toujours le sens des efforts qui leur sont demandés, des chocs qu'ils subissent au titre de la construction européenne, alors qu'ils vivent parfois l'Europe comme une menace ou comme un risque, il faut, sans relâche, leur expliquer les enjeux : que la France n'est pas la Norvège, qu'un emploi sur trois est directement lié à l'Espace économique européen où se trouvent nos meilleurs clients et nos premiers fournisseurs.

Il faut rappeler que des ensembles économiques énormes se constituent en Amérique du Nord et dans le Pacifique. Il faut rappeler que les divergences éventuelles entre les Etats de l'Europe de l'Ouest entraîneraient inévitablement la croissance des antagonistes et la déstabilisation en Europe centrale et en Europe de l'Est. Il faut rappeler que l'influence française et la défense de nos légitimes intérêts commerciaux ne seraient plus possibles dans le monde - on l'a vu à l'occasion de la négociation du GATT - qu'au travers de la dimension et du pouvoir européen. Il faut rappeler aussi tous les jours l'interdépendance croissante dans les domaines commercial, technologique, monétaire, financier, une interdépendance qui doit être maîtrisée et gérée.

Bref, si nous ne voulons pas être broyés par le jeu des forces du marché mondial, si nous voulons assurer notre sécurité, préserver notre indépendance et nos emplois, ce n'est pas moins d'Europe qu'il faut demain mais plus et mieux d'Europe.

**M. René Carpentier.** Laquelle ? Celle des citoyens ou la vôtre ?

**M. Adrien Zeller.** Est-ce à dire que, face à cette Europe de la nécessité, il ne nous reste qu'à nous aligner sur les perspectives tracées par le fameux document de la CDU d'une Europe fédérale, centrée sur un noyau dur, pariant sur le dépassement d'un Etat national devenu plus ou moins obsolète, chaque jour coquille de plus en plus vide, et sur un futur gouvernement européen issu de l'actuelle Commission ? Je ne le pense pas.

La prochaine étape de l'Union européenne à laquelle nous devons dès à présent travailler ne signifie pas, à mes yeux, la mort programmée de l'Etat nation. D'ailleurs, j'observe que, sans une vision nationale forte, l'Allemagne n'aurait sûrement pas accepté tous les sacrifices qu'elle a consentis pour reconstruire les nouveaux *Länder*. Arrêtons donc, de part et d'autre du Rhin, de dresser le sentiment national contre l'idéal et contre le projet européen.

Je relève d'ailleurs que, symétriquement - cela vaut pour la France - l'Europe du marché unique ne nous pousse nullement à mettre en cause, par exemple, notre système de protection sociale auquel nous sommes tous très attachés. L'Europe nous conduit simplement à le gérer de manière plus saine et à le financer de façon plus diversifiée qu'à partir des seules cotisations, ce qui alourdit le coût du travail pour l'économie française dans cet espace européen.

J'observe aussi que l'Union européenne ne nous empêche nullement, bien au contraire, de mettre sur pied en France même, si nous le voulons, une vigoureuse politique d'aménagement du territoire national pour assurer l'équilibre et l'égalité des chances des Français, selon les territoires où ils résident. Qu'on ne nous dise donc pas, par exemple, que l'Europe nous empêche de mener à bien, avec la force nécessaire, ce grand projet national. En réalité, il ne tient qu'à nous de le réaliser.

Je donne ces exemples pour bien montrer que je me dissocie totalement d'un certain langage selon lequel la politique française serait à 80 p. 100 décidée aujourd'hui à Bruxelles. Je ne le constate pas, moi qui suis député depuis une vingtaine d'années.

En ce qui concerne le thème de l'Europe fédérale avancé par l'Allemagne ou par tel ou tel candidat virtuel,...

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** C'est une citation de Delors ?

**M. Adrien Zeller.** ... je propose que nous ne nous battons ni sur des mots ni sur des chimères.

L'Europe en cours de construction n'est ni fédérale ni simplement intergouvernementale ou interétatique. Elle n'est pas non plus un simple marché, comme on tient parfois à le dire. S'il fallait la qualifier aujourd'hui, je dirais volontiers qu'il s'agit d'une « communauté fédérative des Etats européens » : elle organise, sur le mode fédératif, des compétences exercées en commun, mais elle se fonde sur la volonté et sur la légitimité des Etats.

En ce qui concerne la marche nécessaire vers la monnaie unique, je ferai deux observations.

Contrairement à ce que j'ai entendu en fin d'après-midi, la construction d'une banque centrale indépendante ne marque pas la fin d'une politique sociale et fiscale nationale. Elle nous oblige simplement à employer des

moyens plus transparents débattus à l'Assemblée nationale plutôt que des instruments clandestins, par exemple, le jeu sur les valeurs monétaires.

De même, la monnaie unique ne met pas fin à nos possibilités, mais elle limite la concurrence entre les politiques monétaires et entre les Etats et empêchera demain la dévaluation compétitive dont la France - faut-il le rappeler ? - a beaucoup souffert au cours des dernières années avec la chute provoquée de la livre, avec la dégradation de la valeur de la lire italienne, avec la perte de valeur de la peseta espagnole. La monnaie unique, stable et forte n'est pas non plus la cause du chômage structurel qui frappe la France.

**M. René Carpentier.** C'est quoi, alors ?

**M. Adrien Zeller.** Ce qui est en cause, ce sont les structures et les rigidités,...

**M. René Carpentier.** L'argent roi ! Le profit !

**M. Adrien Zeller.** ... le poids des charges, qui alourdit parfois à l'excès le coût du travail, mais aussi l'inadaptation du système éducatif.

**M. René Carpentier.** Vous parlez comme Delors !

**M. Adrien Zeller.** Comment expliquer sinon qu'une même politique européenne de convergence débouche, dans un cas sur 7 p. 100 de chômeurs et, dans le cas de la France, sur 12 ou 13 p. 100 de chômeurs ? L'explication de notre chômage, chers collègues communistes, n'est pas à Bruxelles.

**M. René Carpentier.** Elle est où ?

**M. Adrien Zeller.** Il serait trop facile de chercher un bouc émissaire à l'extérieur.

**M. Jean-Claude Lefort.** L'explication est à Bruxelles et à Paris !

**M. Adrien Zeller.** Il faut donc cesser, mes chers collègues, de faire de l'Union européenne le bouc émissaire de nos difficultés et de notre incapacité à mener des réformes. Il faut poursuivre sans faiblesse, avec tous les pays qui le veulent, l'édification difficile, lente, mais incontournable de l'Union de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Carpentier.

**M. René Carpentier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, M. le Premier ministre et M. le ministre des affaires étrangères ont été cet après-midi très loquaces à propos de la croissance économique, de l'emploi au sein de l'Union européenne qui serait une réalité bienfaisante.

Permettez-moi, étant parlementaire d'une grande région, le Nord-Pas-de-Calais, de dire tout à fait le contraire et de le prouver.

Les habitants du Nord-Pas-de-Calais, à l'image d'ailleurs des Norvégiens, avaient voté à plus de 54 p. 100 contre les accords de Maastricht.

**M. Jean-Claude Lefort.** Clairvoyants !

**M. René Carpentier.** Dans ma circonscription, ils les ont rejetés à plus de 60 p. 100.

Vous connaissez sans doute, monsieur le ministre, les gens du Nord. Ce n'est pas par frilosité qu'ils l'ont fait. Ce sont des gens ouverts, accueillants et travailleurs.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et chaleureux !

**M. René Carpentier.** S'ils ont voté « non » à l'Europe de Maastricht, c'est qu'ils sont particulièrement bien placés pour connaître les ravages du libéralisme de l'actuelle construction européenne. J'en apporte les preuves.

Au nom de l'Europe, qui s'appelait alors la Communauté économique du charbon et de l'acier, le charbon et l'acier ont été liquidés par les gouvernements français successifs. Il n'existe plus, chez nous, une seule mine de charbon aujourd'hui, mais on continue d'en importer. De même, la sidérurgie a été sacrifiée et pourtant on a toujours un besoin important d'acier. Ne dit-on pas que les importations se chiffrent à 60 p. 100 de nos besoins nationaux ?

Au nom de l'Europe, les quotas laitiers, les quotas sur les céréales, l'abattage des bêtes, les jachères, la disparition des petites exploitations ont dévitalisé l'agriculture de la région, comme d'ailleurs de l'ensemble du pays. Il y a - écoutez bien ces chiffres, monsieur le ministre - 9 000 hectares de friches industrielles dans le Nord - Pas-de-Calais, dont 5 000 d'origine minière, et 10 000 hectares de jachère agricole.

Toujours au nom de l'Europe, c'est le textile qui est en passe de connaître le même sort que les autres productions fondamentales. Ce secteur reste pourtant le premier employeur de la région. Mais les délocalisations, qui sont les résultats de la logique du marché et de la concurrence libre chère à Maastricht, sont responsables de la perte de 20 000 emplois par an dans notre pays.

Il y a quelques années encore, on nous assurait que les suppressions d'emplois dans ces différentes productions considérées comme dépassées seraient compensées par des créations d'emplois dans d'autres secteurs. On voit, aujourd'hui, le résultat de tels pronostics.

Vous parlez sur l'avenir de l'Europe, mais, dans une semaine, avec les accords du GATT, que votre majorité votera, vous enterreriez la préférence communautaire.

**M. Jean-Claude Lefort.** Eh oui !

**M. René Carpentier.** Ces accords, pour ne prendre qu'un exemple, prévoient le démantèlement de l'accord multifibres, qui limite encore les importations par des contingents. On va vers une libéralisation totale pour 2005, avec 17 p. 100 des productions non contingentes en plus dès l'an prochain et autant l'année suivante. Ce sont donc des milliers d'emplois qui seront encore perdus.

Comment pourrait-on construire une Europe des coopérations sur la base du libre-échange qui ne connaît qu'une seule loi : celle du plus fort, de la rentabilité financière, de l'argent roi ?

Le chômage atteint 16 p. 100 dans la région Nord - Pas-de-Calais et 21 p. 100 pour le Valenciennois qu'on a appelé « porte de France », « carrefour de l'Europe »...

**M. Patrick Hogue.** Qu'en serait-il s'il n'y avait pas l'Europe ?

**M. René Carpentier.** ... et même de 32 à 35 p. 100 dans le Douaisis, quand on a fermé la sidérurgie, et 30 p. 100 dans la commune dont je suis maire. Voilà la vérité !

**M. Adrien Zeller.** Combien dans les pays qui n'ont pas de politique de marché !

**M. Julien Dray.** Il n'y en a plus !

**M. René Carpentier.** Ces chiffres sont insuffisants pour décrire toute la détresse qu'ils impliquent.

Comment voulez-vous qu'avec ce bilan les habitants du Nord - Pas-de-Calais puissent soutenir cette Europe ?

Face à cette opposition grandissante, l'Union européenne agit ses fonds structurels. Ainsi, les trois arrondissements du département du Nord, le Valenciennois, le

Douaisis et l'Avesnois, sont désormais concernés par « l'objectif n° 1 » qui permet à des zones de l'Union, particulièrement frappées par la désindustrialisation et le chômage, de recevoir des aides européennes.

**M. Robert Pandraud,** président de la délégation. Eh oui !

**M. René Carpentier.** Ils bénéficieront des fonds structurels européens. Mais, monsieur Pandraud, qu'en est-il exactement ? Ces trois zones qui regroupent plus de 800 000 habitants percevront, pour les six années de 1994 à 1999, 440 millions d'écus, soit 3 milliards de francs alors que, cette seule année, notre pays a inscrit à son propre budget 88 milliards de francs au titre de sa contribution au budget de la Communauté européenne, soit le deuxième budget civil de la nation après celui de l'éducation nationale.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. René Carpentier.** Reconnaissez qu'au regard de l'Europe et de ce que verse chaque année la France au budget européen, la manne européenne sera bien faible.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est incontournable !

**M. René Carpentier.** La Commission européenne vient de publier un rapport sur la situation et l'évolution socio-économique dans les régions de l'Union. La conclusion majeure est que des disparités fortes, en particulier pour ce qui est du produit intérieur brut et du chômage, continuent d'exister. Par exemple, en 1993, le chômage atteignait 25 p. 100 de la population active dans les dix régions les plus touchées, contre 3,5 p. 100 dans les dix les moins affectées et le rapport est obligé de noter que cet écart s'est creusé ces dernières années. Ce n'est pas surprenant, lorsque la mise en concurrence des peuples et des régions est le socle de l'édification de l'actuelle Europe. Comment permettre à des régions structurellement et profondément affaiblies de se redresser ?

**M. Pasqua,** à propos de l'aménagement du territoire, déclarait récemment : « Entre la rentabilité financière et l'aménagement du territoire, il faut choisir. » Je ne le lui fais pas dire, et chacun sait ici quel est le choix des tenants de Maastricht ! Le Nord, notamment, a besoin d'une autre Europe. Je formulerais, monsieur le ministre, quelques propositions simples et précises.

Nous ne sommes pas contre, bien entendu, les fonds européens mais ils devraient, comme les autres fonds publics d'ailleurs, être sous le contrôle des élus et des salariés...

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. René Carpentier.** ... des principaux intéressés et non pas du seul préfet de région comme aujourd'hui. C'est un gage d'efficacité et de transparence que nous voulons.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. René Carpentier.** La France, qui prendra le 1<sup>er</sup> janvier prochain la présidence du Conseil européen, devrait prendre une grande initiative non seulement pour décourager les délocalisations qui affaiblissent notre pays, mais pour relocaliser des productions correspondant aux besoins de notre population. Des moyens existent. Il n'est pas difficile, par exemple, de décourager fiscalement les entreprises qui abusent de telles pratiques.

Les produits importés en France, en provenance des pays à faible niveau de protection sociale, devraient, à notre avis, être assujettis à une taxe. De même, la notion de préférence communautaire doit être réaffirmée et défendue dans les institutions européennes et internationales.

Monsieur le ministre, défendrez-vous de telles orientations lors du prochain sommet européen et lorsque vous prendrez la présidence de l'Union européenne ?

Quant aux députés communistes, ils continueront à se battre, contre l'Europe de Maastricht parce qu'ils croient à l'émergence d'une autre Europe, celle des citoyens. C'est aussi pourquoi ils demandent, devant un tel bilan, que soit organisé en 1996 un référendum avant la troisième phase pour que notre peuple se prononce enfin sur la question de savoir s'il faut continuer cette politique ou bien en changer, comme nous le voulons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Monsieur le ministre, les priorités que vous avez retenues pour le programme de la présidence française ne peuvent qu'être approuvées.

Je me bornerai à une réflexion sur les institutions. J'y ajouterai quelques réflexions sur l'architecture de sécurité en Europe et la place que la Russie doit y occuper. L'élargissement se profilant à l'horizon de manière inéluctable, nous devons tout de suite réfléchir à l'architecture européenne, sous votre présidence.

Dix Etats ont vocation à entrer dans l'Union. Contrairement à ce que nous avons fait lors de l'élargissement à quinze à cause des funestes décisions de Lisbonne, cette fois-ci, il faut prendre de l'avance et procéder à l'approfondissement avant l'élargissement. Si ce dernier n'est pas accompagné de profondes réformes institutionnelles, s'il n'est qu'un simple toilettage, il nous mènera à la paralysie ou à la dilution d'une Europe devenue obèse.

Cette négociation de 1996 prendra du temps. Mais plus nous nous déterminerons tôt, plus nous influencerons le résultat. Evitons de tomber dans le travers d'un nouveau traité improvisé, réécrivant celui de Maastricht, en pire.

Par ailleurs, cette affaire pose le problème du couple franco-allemand. Il est urgent de confronter nos conceptions avec celles de l'Allemagne, avec la volonté de parvenir à une conception institutionnelle clairement définie en commun. Sinon nous risquons de voir les tenants d'une Europe faible et ouverte à tous les vents de la concurrence transformer cette Europe élargie en une simple zone de libre-échange chapeauté par une vague instance politique. Nous serions loin de cette Europe confédérale que nous voulons pesant sur les affaires du monde grâce à sa forte personnalité politique et économique. Il nous faut donc répondre aux interrogations allemandes telles qu'elles ont été formulées dans le document écrit par la CDU-CSU, encore que M. Kohl ait pris quelque distance avec celui-ci. Nous pouvons d'ailleurs facilement, et sans tarder, faire valoir nos critiques ou nos approbations, car il est trop facile de dire que nous ne savons pas ce que nous voulons. Nous le savons parfaitement.

Nous savons, notamment, qu'il ne peut y avoir d'Europe forte avec des institutions faibles.

Nous savons aussi que la distanciation du couple franco-allemand réduirait considérablement le jeu de la diplomatie française sur la scène internationale.

Sûrs de nos convictions, renforçons le binôme franco-allemand en ayant le plus tôt possible avec Bonn une explication décisive sur cette affaire, décisive, d'une part, parce que si Paris et Bonn s'accordent, ils entraîneront une adhésion générale, d'autre part, parce que dans cette affaire, c'est le devenir de l'Allemagne qui est en cause. Nous avons beaucoup de chance, à ce tournant de l'histoire de l'Europe, d'avoir un chancelier aussi sage et réa-

liste que M. Helmut Kohl. Dans l'interview qu'il a donnée récemment à un grand quotidien, il affirmait : « L'unité allemande et l'unification européenne sont les deux faces d'une même médaille. Nous n'aurions pas rempli notre mission dans l'histoire si nous ne nous occupions uniquement de l'unité allemande. Nous devons mettre cette Allemagne réunifiée dans la maison européenne pour la mettre à l'abri des intempéries », c'est-à-dire des tentations.

Ce langage dans la bouche d'un Allemand ne va pas de soi. Cette Allemagne réunifiée est devenue la première puissance économique européenne. Elle a surmonté, au prix de très durs sacrifices, les difficultés de la mise à niveau de l'Allemagne de l'Est avec celle de l'Ouest. Elle y réussit si bien que la reprise économique de l'Allemagne est en vue et que l'on peut d'ores et déjà affirmer que les dernières années de la décennie 90 seront des années allemandes.

Dotée de cette puissance économique, l'Allemagne aurait pu choisir le *Sonderweg*, c'est-à-dire la voie allemande, celle du cavalier seul. L'effondrement de l'URSS lui libère à l'Est un espace considérable où elle a l'habitude de jouer et qu'elle pouvait facilement dominer.

Or, malgré sa puissance et sa souveraineté retrouvées, l'Allemagne n'a pas été reprise par les sombres vertiges de l'impérialisme. Pour la première fois dans son histoire, sa puissance économique ne s'accompagne pas de visées hégémoniques. Elle est prête à jouer son rôle dans le cadre européen non pas à son seul profit, mais à condition qu'un tel cadre existe et qu'il soit solide.

La bonne nouvelle dans le mémorandum CDU-CSU, c'est que l'Allemagne s'affirme comme refusant une Europe réduite à une zone de libre-échange. Voilà qui nous rapproche. Le refus français de l'orthodoxie atlantiste et libre-échangiste a été pris en compte par les Allemands. On peut même noter un intérêt croissant de l'Allemagne pour le pilier européen de la défense qu'est l'UEO.

Il reste que, dans deux domaines essentiels, leurs positions sont antinomiques avec les nôtres.

D'abord, le fédéralisme. Le document allemand se prononce clairement en sa faveur. Ce débat me paraît dépassé et je ne suis pas loin de partager les thèses de M. Zeller. Une Europe aussi élargie ne pourrait pas accepter une Europe fédérale où les plus grands Etats risqueraient d'être mis en minorité à force de décisions prises à la majorité. Ils ne l'accepteraient pas et nous, sûrement pas. Je ne suis pas sûr qu'il ne s'agisse pas surtout d'une question de terminologie. La structure intérieure allemande est fédérale. Mais lorsqu'il s'agit de défendre les prérogatives des *Länder*, c'est-à-dire les Etats qui composent la fédération, les Allemands se montrent intransigeants. Je ne vois pas dans leur fédéralisme - et le chancelier Kohl l'a dit clairement - une transposition de la conception des Etats-Unis d'Europe.

En tout cas, notre position est claire à ce sujet : nous n'en voulons pas. Je crois que nous pouvons amener Bonn à nos vues en faisant valoir qu'il y a déjà des éléments non négligeables de fédéralisme dans la construction actuelle et qu'il ne serait pas raisonnable de les augmenter, au risque de faire chavirer l'entreprise.

Dans le même esprit, ce qui est inacceptable dans le document, c'est l'idée que la Commission puisse devenir une sorte de gouvernement. Il est en même temps étonnant d'avoir pu avancer cette hypothèse tant il est clair que personne en Europe n'aurait admis une pareille mutation débouchant sur un gouvernement européen.

Il est impossible de renoncer à la souveraineté de l'Etat-nation. Il y a là une différence d'approche fondamentale. Nous sommes prêts à admettre - et nous le faisons - dans cette construction *sui generis* qu'est l'Europe, qui ne peut pas être caractérisée d'un vocable juridique ancien, l'exercice collectif ou la mise en commun de nos souverainetés, mais nous n'admettrons sûrement pas une amputation substantielle de notre souveraineté.

Dans la réforme institutionnelle, il faut toujours chercher à aller dans le sens de la simplification, de ce qui signifie simplifier les procédures. La mécanique européenne est devenue trop compliquée. Il existe en effet vingt-cinq procédures différentes et peu claires.

La simplification signifie aussi qu'il ne faut pas s'obstiner à vouloir faire à vingt-cinq ce que nous faisons à douze. Car s'imaginer qu'une Europe à ce point élargie pourra fonctionner - même avec une architecture institutionnelle modifiée - aussi efficacement qu'une Europe à douze est une illusion.

On pourrait donc opérer un recentrage en imaginant des cercles - nous sommes dans la théorie des cercles, la « géométrie descriptive », comme disait M. Giscard d'Estaing - de compétence différenciée. Les Etats de l'Europe centrale et orientale pourraient, par exemple, bénéficier du grand marché avec ses quatre libertés de circulation, pour les hommes, les capitaux, les marchandises, les services. Les fait-on bénéficier de ce grand marché avec toutes les politiques communes ou seulement avec une partie d'entre elles comme la PAC, le FEDER, les fonds structurels ?

Il faut se poser cette question en ayant conscience qu'il serait plus réaliste d'offrir aux pays d'Europe de l'Est, l'adhésion à cette construction européenne, certes limitée, mais possible dans un avenir beaucoup plus proche. On en est arrivé à la théorie de la pré-adhésion ou de l'adhésion partielle ; je ne vous demanderai pas de droits d'auteur, monsieur le ministre, puisque c'est moi qui ai eu l'honneur d'avancer cette idée. Je suis heureux que le Gouvernement français l'ait reprise.

Ainsi, le cercle central des Douze, aujourd'hui, et des Quinze, demain, fonctionnant sur la base du traité actuel, ne risquerait pas de se désintégrer dans un ensemble trop vaste.

Il faut repenser le fonctionnement du Conseil, de la Commission et du Parlement européen.

En ce qui concerne le Conseil, il convient d'alléger sa tâche en concentrant ses interventions sur des compétences limitativement déterminées par le nouveau Traité. Il faut réécrire la subsidiarité dans le Traité de 1996. Il faut que la liste des compétences communautaires soit plus précise, mais plus restrictive.

En second lieu, il faut établir une hiérarchie des normes en distinguant les principes généraux, qui relèvent de l'autorité politique, comme la loi, et les sujets d'application, qui relèvent de l'autorité administrative. Ces lois européennes doivent en tout cas être beaucoup moins nombreuses et être établies de manière transparente.

Et je rejoins ici votre idée, monsieur Lamassoure : lorsque le Conseil se transforme en organe législatif, pourquoi ne pas accepter que les débats soient publics, ainsi que les votes, et que son ordre du jour soit connu ?

A cette publicité des débats, il faudrait ajouter la possibilité pour chaque Etat membre d'être représenté par des parlementaires nationaux, et non pas seulement par un ministre.

Bien entendu, lorsque le Conseil siège en formation exécutive, ce sont les ministres qui décident.

Avec l'élargissement, le Conseil ne doit prendre ses décisions ordinaires qu'à la majorité simple des Etats et des populations et, pour les décisions qui relèvent de l'unanimité, à la majorité des deux tiers ou des trois quarts. Sinon, on risque d'aboutir à une paralysie totale dans cette union élargie. Par contre, nous devons réaffirmer notre attachement au compromis de Luxembourg.

On pourrait aussi conserver la pondération des voix, mais retrancher une voix à chacun pour établir un meilleur équilibre au profit des grands Etats et concevoir une double majorité, tenant compte des Etats et de leur population.

Pour le Conseil, le problème de la présidence est appelé à constituer un maillon vital de la future politique étrangère de l'Europe. Or la présidence telle qu'elle est pratiquée actuellement, tournant tous les six mois, n'est pas adaptée. Les Allemands ont assumé la leur en pléines élections législatives et nous allons assumer la nôtre en pleine élection présidentielle. Il faudra sept ans et demi pour retrouver cette présidence dans le cas d'une union à quinze, et douze ans dans le cas d'une union à vingt-quatre ! Une solution consisterait à confier la présidence du Conseil à quatre Etats simultanément - ce groupe comprenant un grand Etat et les autres se répartissant la conduite des différents conseils en créant des postes de vice-présidents ayant de vraies responsabilités. La durée du mandat serait non plus de six mois, mais d'un an, ce qui assurerait une meilleure continuité, et l'Etat le plus important assurerait la coordination et la présidence.

En tout cas, la combinaison de l'élargissement du nombre des Etats avec la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune devrait conduire à un accroissement du rôle de la présidence du Conseil européen.

A propos de la PESC, je vous demande, monsieur le ministre, de revoir les schémas de Maastricht, qui se révèlent totalement inopérants. En réalité, il conviendrait de décommunautariser cette politique étrangère et de sécurité, en enlevant par exemple au Parlement européen les pouvoirs qu'il a actuellement et qui le conduisent à manifester des prétentions scandaleuses et exorbitantes.

Ainsi, on a vu le Parlement européen demander à remplacer carrément l'Assemblée de l'UEO. On l'a même vu demander le droit de donner son accord pour toute décision fondamentale en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, notamment en matière d'intervention militaire. Prétention tellement ridicule qu'elle suffit à démontrer l'irresponsabilité de cette « Tour de Babel ! ».

En fait, le traité de Maastricht ne confère qu'un droit de consultation à ce Parlement européen, ce qui est déjà beaucoup compte tenu de son attitude irresponsable et des droits qu'il est susceptible d'exercer sur le financement communautaire de la PESC. Il faut, ainsi que le demandait l'Assemblée nationale lors d'une résolution sur ce sujet le 13 juillet dernier - M. Pandraud s'en souvient, sans nul doute -, refuser le financement communautaire systématique de la PESC.

Le rôle du Parlement européen doit être limité à un simple droit d'information. Par contre, celui des parlements nationaux doit être instauré et réaffirmé.

Enfin, pour la politique étrangère, on constate qu'elle se réduit au plus petit dénominateur commun des pays de l'Union. Le bilan des sept actions communes conduites depuis Maastricht est tout à fait décevant. Une seule action est substantielle : celle concernant le plan Balladur.

C'est d'ailleurs fatal, car les pays européens n'ont pas tous eu, dans leur histoire, de tradition diplomatique, comme ce fut le cas de la France et de la Grande-Bretagne. Rien d'étonnant à ce qu'ils ne tiennent pas du tout à jouer un rôle sur la scène internationale !

On ne voit pas très bien non plus ce que vient faire la Commission européenne dans cette affaire. Elle a compliqué les actions communes au lieu de les favoriser. On l'a vu à propos du financement de l'aide que l'Union va apporter à la création d'une force de police palestinienne et dans l'affaire rwandaise.

Il faut en revenir à la coopération politique intergouvernementale qui avait lieu dans le passé sans essayer de la compliquer par l'interférence de la Commission.

Par contre, lorsque plusieurs Etats européens ont la volonté politique d'agir, il faudrait leur permettre de pouvoir le faire dans un cadre souple en confiant à la présidence de l'Union l'initiative d'une possible action extérieure. Ainsi, une action de la PESC dans le cadre d'un « cercle restreint » serait plus efficace qu'une action commune à quinze aujourd'hui, demain à vingt-cinq, qui serait naturellement limitée dans son contenu. Si, par exemple, certains membres de l'Union se décidaient à jouer un rôle plus actif dans le processus de paix au Moyen-Orient, avec des propositions concrètes, il serait souhaitable que, durant la présidence française, le chef de l'Etat se rende lui-même dans la région, porteur de ces propositions.

S'agissant de la Commission, je crois qu'il y a un accord général pour réduire le nombre des commissaires, réduire leur mandat de cinq à trois ans et instituer un système de commissaire tournant inspiré de ce qui existe au Conseil de sécurité des Nations Unies, mettre fin à l'indépendance que certains commissaires se sont octroyée à eux-mêmes - le système actuel leur donne une marge de manoeuvre beaucoup trop grande -, accroître la responsabilité de la Commission. Théoriquement, le Parlement européen peut la censurer à la majorité des deux tiers. Il ne l'a jamais fait. Si l'on veut l'encourager à le faire, il faut que la Commission puisse être censurée à la majorité simple.

La Commission devrait présenter chaque année un rapport au Conseil. Si ce rapport était rejeté, la Commission devrait alors démissionner.

Les Etats devraient avoir un droit d'interpellation et réclamer le cas échéant une sanction contre le commissaire défaillant.

Il faut enfin revenir sur le monopole de propositions qu'a la Commission. Les Etats ne peuvent modifier les propositions de la commission qu'à l'unanimité. Il faut qu'ils puissent le faire à la majorité.

A qui confier le pouvoir législatif ? Si l'on veut légitimer la construction européenne aux yeux des peuples, il faut y associer les parlements nationaux. On pourrait concevoir une deuxième chambre européenne, élue par les parlements nationaux, à qui serait dévolu un droit de seconde lecture des directives et règlements.

**M. Michel Maylan.** Très bien !

**M. Jean de Lipkowski.** En réalité, une solution plus souple, qui avait été suggérée par Mme Catala dans un excellent rapport, consisterait à ce que le travail législatif soit effectué par une mini-chambre constituée par les présidents et vice-présidents des commissions et des différentes délégations aux Communautés européennes et des commissions *ad hoc* des différents parlements des pays membres.

Monsieur le ministre, je ne fais qu'indiquer des pistes. Ce qui est certain, c'est que cette réflexion sur l'organe législatif sera au cœur des débats et qu'il ne serait pas souhaitable de confier cette fonction législative uniquement au Parlement européen, qui n'est pas l'émanation d'une nation.

L'Europe ne peut assurer sa sécurité ni avoir de politique étrangère si elle ne dispose pas d'une force militaire européenne proprement dite, ce qui suppose de donner vie et moyens à l'UEO.

La période s'y prête. Les Américains viennent de prouver avec une incroyable désinvolture en deux circonstances le peu de cas qu'ils faisaient et l'avis et des intérêts des partenaires européens. Nous n'avons pas été consultés lorsque Washington a décidé de ne plus participer à l'embargo sur la Bosnie - irresponsable décision qui mène à l'aggravation d'un conflit -, violant ainsi une décision du Conseil de sécurité qu'ils avaient eux-mêmes votée et violant le consensus obtenu à l'OTAN à ce sujet.

Depuis Suez, toutes proportions gardées, jamais la crise entre intérêts américains et intérêts européens n'a été aussi grave.

**M. Daniel Garrigue.** C'est vrai !

**M. Jean de Lipkowski.** Il est clair, pour ceux qui en doutaient, que les Etats-Unis n'interviendront en Europe que si leurs intérêts sont menacés.

Raison de plus pour que l'Europe prenne en mains ses responsabilités !

Je ne doute pas que la présidence française ne ménagera aucun effort pour donner des moyens à l'UEO.

Mais cette sécurité de l'Europe pose un problème capital sur lequel je vous demande de vous pencher : quelle est la place de la Russie dans l'architecture de la sécurité européenne ?

A cet égard, les Américains viennent, pour la deuxième fois, d'agir de manière absolument inadmissible vis-à-vis et des Européens et des Russes en prenant une position complètement incohérente.

Le sommet de la CSCE qui s'est tenu hier et avant-hier à Budapest a été troublé par le différend entre l'Amérique et la Russie à propos de l'élargissement de l'OTAN vers l'Est.

La légèreté américaine nous laisse pantois. Sans prévenir personne, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, les Américains ont soudain proposé cet élargissement aux pays d'Europe centrale. Initiative malencontreuse, qui ne pouvait qu'entraîner une vive réaction de la Russie !

Celle-ci voit s'approcher l'OTAN de ses frontières, signal qu'elle interprète comme une menace. Comme dit Boris Eltsine, voilà qui risque d'aboutir à ce que l'on reconstruit, de nouveau, deux blocs opposés en Europe, ce qui amènera à passer, sinon à la guerre froide, du moins à la « paix froide » !

Prenons garde de ne pas donner à la Russie l'impression que nous voulons l'isoler militairement en la laissant sur la touche, ou même l'encercler. Une telle attitude ne ferait que renforcer les courants anti-occidentaux des rouges bruns, nationalistes et autres radicaux - ce courant panslaviste que vous connaissez et qui s'est toujours montré hostile à l'Occident, accusé en permanence de nourrir un complot contre la Russie.

Le problème est donc d'insérer la Russie dans un système de sécurité. On avait trouvé un compromis acceptable avec le Partenariat pour la paix. Depuis six mois, ce partenariat commençait à devenir crédible. Il prenait forme avec l'adhésion des pays de l'Est. Et voilà que,

subitement, les Américains proposent un nouveau plan, en dix points, pour l'intégration à l'OTAN. Ils s'éloignent complètement du Partenariat pour la paix qu'ils avaient eux-mêmes proposé.

Ce virage de la politique américaine intégrant les pays de l'Est dans l'OTAN, témoigne d'une totale incohérence et aboutit à ce que la Russie restera seule dans le canevas du Partenariat pour la paix. En fait, l'OTAN veut renforcer les processus démocratiques dans les anciens pays de l'Est en les ramenant dans sa zone d'influence. Seulement, elle ne sait pas quoi faire de la Russie. Elle n'est plus un ennemi. Mais on fait tout pour qu'elle le redevienne. En ne lui proposant aucune forme de partenariat, nous encourageons l'incertitude sur son avenir, qui peut déboucher sur une éventuelle déstabilisation. Ce partenariat, nous pouvons le lui proposer d'abord à travers l'UEO. A ce sujet, je dois dire que, sur tout cet aspect des forces, les thèses développées aujourd'hui même dans un grand quotidien par M. Séguin m'ont beaucoup frappé par leur force, leur intelligence, la richesse de leurs propositions, et qu'elles méritent d'être étudiées. Il faut que ces pays de l'Est soient rapidement membres à part entière de l'UEO et que la Russie le devienne aussi. Une UEO qui serait naturellement renforcée sur tous les points, grâce notamment à un système anti-missile et à une agence européenne d'armement.

Mais cette architecture pourrait être complétée par un renforcement de la CSCE, auquel M. Balladur faisait l'autre jour allusion, dans le discours qu'il a prononcé à l'UEO.

La CSCE est la seule institution ayant trait à la sécurité européenne où se retrouvent à la fois les Etats-Unis et la Russie. Si nous sommes, nous aussi, décidés à donner un nouveau souffle à cette organisation, nous ne devons pas pour autant accepter toutes les conceptions russes. On ne peut, en effet, admettre que l'OTAN soit subordonnée à cette organisation régionale - formule inacceptable car elle donnerait un droit de regard aux Russes sur l'Alliance atlantique.

Néanmoins, la CSCE doit jouer un rôle utile pour régler les crises en Europe, pour prévenir et régler les conflits régionaux. Nous pourrions lui donner une priorité dans ces domaines, après avoir réfléchi à ses liens avec l'ONU.

Les Russes souhaitent obtenir le label CSCE lorsqu'ils sont amenés à intervenir dans un pays de leur périphérie. Les Occidentaux ne veulent pas leur accorder ce label. Il y a là une attitude difficile à comprendre. Car Moscou a beau jeu d'insister sur les contradictions de l'Occident, qui, dans le même temps, se refuse à envoyer des forces d'interposition dans ses zones périphériques et demande à la Russie de ne pas le faire. Elle ne peut tout de même pas se désintéresser complètement de ce qui se passe à ses frontières.

De plus, les Russes peuvent se prévaloir de l'exemple des Américains, qui n'acceptent de placer leurs troupes sous la bannière d'organisations internationales qu'à la condition qu'elles soient commandées par des Américains.

Il faut aussi, monsieur le ministre, éviter de marginaliser politiquement la Russie. Je vous demande d'intervenir, avec M. Juppé, auprès de vos collègues pour que la Russie soit admise au Conseil de l'Europe. Elle a fait des progrès sur la voie de la démocratie. Elle a encore beaucoup de progrès à faire pour se mettre en conformité avec les critères exigés par cette organisation, mais son admission au Conseil de l'Europe l'obligerait justement à continuer dans la voie de ce processus démocratique. Cela lui

créerait des obligations. Moscou se dit d'ailleurs prêt à adhérer à la Convention des droits de l'homme et à son droit de recours individuel.

Une mise à l'écart nous priverait de la possibilité de surveiller ce processus démocratique. Elle serait ressentie en Russie comme une humiliation, laquelle encouragerait les forces rétrogrades qui veulent inciter les Russes à se replier dans un isolationnisme méfiant et agressif.

Connaissant vos talents et ceux de M. Juppé, je suis sûr que cette présidence française marquera et que vous ferez prévaloir les conceptions de notre pays dans cette indispensable construction européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en votant non à l'Union européenne, les Norvégiens nous ont adressé un signe clair : aujourd'hui, l'Europe ne porte plus les espoirs que les peuples ont placés en elle. Mais bien plus que le résultat de ce référendum, ce qui était instructif, c'était de suivre les différents reportages que nous ont présentés les télévisions les jours précédant le vote.

On y découvrait, d'un côté, des jeunes, des salariés, des artisans, inquiets et méfiants à l'égard de l'Europe, soupçonnée avec raison de remettre en cause leurs droits sociaux, leur système de solidarité, et, de l'autre, des chefs de grandes entreprises, inquiets, eux, de se voir bouter hors du grand marché européen.

En quelques minutes se trouvait ainsi dressé un tableau représentant le sentiment des peuples à l'égard de l'Europe : une minorité - chefs de grandes entreprises, financiers, investisseurs - se retrouvant comme des poissons dans l'eau dans l'espace communautaire, et une majorité de la population, en particulier des salariés, considérant l'Europe comme une véritable machine de guerre contre les acquis sociaux.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Il a pourtant voté pour Maastricht !

**M. Julien Dray.** Tel est le fondement de la crise que traverse actuellement le projet européen, et ceux qui n'ont pour interprétation que la filiosité de certains peuples à dépasser le cadre national se trompent lourdement. Si, aujourd'hui, la tentation du repli national reprend vigueur dans tous les pays de la Communauté, c'est avant tout en réaction à l'Europe telle que nous la connaissons.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Mais vous avez voté pour !

**M. Julien Dray.** Comment voulez-vous qu'un salarié d'une entreprise comme Air Inter puisse adhérer à l'Europe quand c'est en son nom qu'on lui justifie les licenciements à venir et la rigueur salariale, alors même que son entreprise est bénéficiaire et performante ?

Où est le progrès lorsque, au nom de la libre concurrence, des services publics sont remis en cause ?

Où est la liberté lorsque, au nom des accords de Schengen, on restreint le droit d'asile et que, dans le même temps, on repousse sans cesse le droit de libre circulation des personnes ?

Depuis le début, le projet européen repose sur un postulat : construire l'Europe économique pour construire l'Europe sociale.

Aujourd'hui, ce postulat, ce consensus n'est plus de mise. Il est clair que l'espace économique ne peut plus se construire contre les acquis sociaux et démocratiques de chacun des partenaires.

D'ailleurs, personne ne peut nier aujourd'hui que les faits rendent caduc le débat que nous avons eu sur le traité de Maastricht.

Les considérations économiques de ce traité ne seront pas appliquées. Mais surtout, nombreux sont les pays qui ne pourront remplir les critères de convergence. Le gouvernement français lui-même n'a-t-il pas été rappelé à l'ordre par la Commission au sujet du déficit budgétaire ?

Face à l'impasse dans laquelle se trouve le projet européen, je ne vois ni dans la déclaration du Gouvernement ni dans les propos du Premier ministre récemment publiés dans un quotidien l'amorce d'une solution, ni même une analyse pertinente de la situation.

Mes chers collègues de la majorité, lorsque vous étiez dans l'opposition, aucune diatribe contre la bureaucratie bruxelloise ne nous a été épargnée. Or voilà aujourd'hui votre politique européenne menée par ces eurocrates dont on sent la patte jusque dans cette fumeuse théorie des cercles, censée nous sortir de l'impasse ! Une Europe à plusieurs cercles, pour ne pas dire plusieurs vitesses, voilà la seule issue que vous nous proposez, tirant ainsi un trait définitif sur le projet original d'une communauté européenne où chaque partenaire trouverait pleinement sa place !

De fait, vous nous proposez la même vision que celle que vous avez pour notre pays : le petit cercle des privilégiés riches et les cercles des plus exclus, à l'image des centres-villes et des banlieues. Puisque l'Europe ne peut plus faire le bonheur de tous, alors qu'elle le fasse pour quelques-uns !

Dans un mois, notre pays assurera la présidence de l'Europe. Allez-vous saisir cette occasion pour apporter une contribution significative à la construction européenne ? Je crains que non, tant il est vrai que, obsédé par les échéances internes de campagnes électorales, le gouvernement français se trouve paralysé par les contradictions qui traversent sa propre majorité.

Aujourd'hui, nous devons faire face à un triste constat : la politique de ce gouvernement en matière européenne est quasi inexistante. On en arrive alors à une situation extraordinaire où ce sont les experts d'un parti allemand - la CDU, en l'occurrence - qui donne le la pour toute l'Europe.

L'absence de projet alternatif des gouvernements européens, en particulier du nôtre, permet aujourd'hui au gouvernement allemand de dire tout haut son projet politique : une Europe des cinq, autrement dit un petit noyau dur dominé par la puissance économique allemande, ne laissant que peu de marge de manœuvre à notre pays. Il n'est plus question alors de construire l'Europe, mais bel et bien les contours d'une zone mark !

Et je ne suis pas d'accord avec ceux qui nous somment de discuter de cette option. Au contraire, nous devons faire aujourd'hui des contre-propositions.

Pour cela, il faut changer de méthode. Car, avant de pouvoir répondre à la question : « Avec qui allons-nous construire l'Europe ? », il nous faut savoir quelle Europe nous voulons construire et comment.

La solution ne passe pas par un retour en arrière. Au contraire, l'urgence, aujourd'hui, ce n'est pas moins d'Europe, mais plus d'Europe. Oui, l'enjeu de cette fin de siècle est de dépasser le simple cadre technocratique pour construire l'Europe des citoyens !

L'Union souffre d'un cruel déficit démocratique : telle est la litanie que l'on entend de toute part. Eh bien ! complons-le !

Il est non seulement urgent, mais vital, de donner enfin la parole aux hommes et aux femmes, sans qui l'Europe ne se construira pas.

Pour cela, il faut un acte fondateur. Je propose que la présidence française lance l'idée d'un vaste référendum européen permettant aux peuples de se prononcer sur l'organisation démocratique de l'Europe. En effet, qui s'est un jour interrogé sur les préoccupations des habitants de l'Union ? De Gzulle disait : « Il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des Etats. » Je pense, moi, qu'il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des citoyens.

Répondre au problème du déficit démocratique, c'est prendre en compte les aspirations des citoyens directement, par le biais de ce référendum, mais aussi par celui de leurs représentants à Strasbourg.

Il est plus que temps de donner au Parlement européen un véritable rôle législatif. C'est le Parlement, et lui seul, qui devrait pouvoir donner force de loi aux directives qui lui seraient transmises pour ratification.

Certains répugnent à un tel processus et demandent au contraire un renforcement du rôle des parlements nationaux. Or une Europe démocratique ne peut se réduire à la somme des démocraties européennes.

Les enjeux politiques et sociaux à l'échelle européenne impliquent des réponses différentes selon que l'on se place dans le cadre national ou européen. Cela ne signifie pas pour autant que les Parlements nationaux doivent être mis à l'écart. Ils ont un rôle primordial à jouer en vérifiant que chaque transfert de souveraineté se fait en ayant pour conséquence des progrès parlementaires et en adéquation avec les attentes du peuple concerné. Il s'agit donc d'instituer une complémentarité entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

L'Europe des citoyens, c'est une Europe capable d'apporter des réponses aux problèmes concrets rencontrés par les habitants de l'Union.

La question de l'harmonisation des systèmes de protection sociale est au cœur de ces enjeux.

Les pays de l'Union doivent se mettre d'accord sur une charte sociale ayant pour référence les systèmes de protection les plus élevés et mettre ainsi fin à la logique concurrentielle qui pousse à un nivellement par le bas. Ce n'est donc pas, par exemple, à la France d'abandonner son système de retraite par répartition, au nom du fait que d'autres pays ont recours au principe de la capitalisation, système moins juste et moins solidaire. Cette charte ne doit pas être une simple clause de style mais un des fondements de l'adhésion à l'Union européenne.

Il n'est plus possible de laisser la direction de la concurrence de la Commission gérer l'ensemble des activités publiques comme des marchandises en les soumettant à la concurrence et à la régulation par le marché.

L'Europe doit aussi se comporter comme une puissance publique à part entière. L'espace européen doit être un espace de croissance et l'Europe doit élaborer une politique budgétaire qui viendrait utilement compléter sa politique monétaire. C'est dans un grand plan pour l'emploi et la constitution de services publics européens que ce projet peut prendre corps.

Après avoir répondu à la question « Quelle Europe construire ? », il nous faut répondre à la question « Avec qui ? ». Or le mouvement en cours aujourd'hui est limpide. On élargit à tout va l'Europe afin d'accentuer la paralysie des décisions pour imposer, enfin, un constat

simple : puisqu'il n'est plus possible d'avancer tous ensemble, seule la solution du noyau dur reste viable. Il est donc urgent aujourd'hui de renforcer les fondements démocratiques de l'Europe, de redéfinir son organisation politique pour pouvoir, par la suite seulement, accepter de nouvelles adhésions.

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments qui peuvent permettre une renaissance du projet européen.

Une renaissance, en effet, car l'Europe est un peu morte ces derniers jours dans les faubourgs de Bihac et dans notre incapacité collective à sauver la Bosnie. Le *statu quo* n'existe pas et, quand l'Europe n'avance pas, elle recule. Les images nous montrant notre ministre des affaires étrangères et celui de la Grande-Bretagne reçus par le purificateur Milosevic nous ramènent bien en arrière, à une époque où l'Europe, impuissante, laissait place à la loi du plus fort.

Quand le premier fondement du projet européen, c'est-à-dire la paix, est lui-même en danger, il est plus que temps de cesser de poser des cataplasmes sur une jambe de bois, il faut changer radicalement de voie pour sauver l'Europe ! Voilà le sens et le vrai combat d'une présidence française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Ameline.

**Mme Nicole Ameline.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe que nous souhaitons doit être plus efficace, plus démocratique, chacun en convient, et la réforme institutionnelle offrira l'occasion d'en définir les nouveaux contours, les véritables enjeux, le point d'équilibre. Le débat est donc ouvert, la réflexion est engagée au sein de la délégation à l'Union européenne, et je me garderai d'intervenir sur le fond de ce dossier puisque nous y reviendrons en reprenant les hypothèses de travail que nous allons définir.

Je serai très concrète ce soir et j'aborderai d'emblée l'un des enjeux fondamentaux de la présidence française, qui concerne la croissance et l'emploi. Je me limiterai volontairement à cette question car, si l'on veut que l'Europe ait un sens pour l'opinion publique, c'est sans doute à travers les problèmes de l'emploi et les initiatives concrètes qui s'y rattachent que l'on peut le mieux en illustrer l'efficacité.

Notre gouvernement a décidé de placer au premier rang des priorités de la présidence française la croissance et l'emploi. Comment ne pas soucrire à ce choix au moment où le chômage apparaît comme un mal européen, même si certains pays font mieux que d'autres ?

Une première évidence s'impose : le degré d'intégration des économies européennes est tel que les efforts de chaque gouvernement pour lutter contre le chômage doivent désormais s'inscrire dans une vision européenne.

Une autre évidence s'impose avec la même force : les pays européens ne pourront exister, face à la concurrence des Etats-Unis, des géants de l'Amérique latine et de la Chine, qu'en unissant leurs efforts dans les industries de pointe, dans l'innovation, la haute technologie et la formation des hommes.

Il faut agir, certes, au plan national sur nos structures, sur la fiscalité des entreprises, sur la baisse des charges sociales (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)...

**M. René Carpentier.** Toujours plus !

**Mme Nicole Ameline.** ... mais il est tout aussi important de faire de l'éducation et de la formation la carte essentielle de la compétitivité en Europe. C'est sur ce

point précis que je souhaiterais m'attarder. Si l'on veut être concret, je crois qu'il faut s'attaquer d'emblée aux questions d'éducation et de formation.

Ce que nous avons fait en France, dans le domaine de l'éducation, avec le budget de 1995, il faut le faire en Europe, sous la présidence française.

**M. René Carpentier.** Vous vous êtes discrédités !

**Mme Nicole Ameline.** Dois-je rappeler qu'en dépit du contexte budgétaire l'éducation est le premier budget civil de l'Etat et dépasse, pour la première fois, 300 milliards de francs ?

Indépendamment des termes financiers, la principale carte à jouer pour l'Europe, sur le plan de la compétitivité, est bien celle de l'innovation, de la qualité et de la matière grise, qui est, je le rappelle, le premier gisement d'emplois.

Les effets conjugués des changements démographiques, de l'innovation technologique et du développement d'une concurrence basée sur la vitesse de réaction à l'évolution des marchés font de la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée la condition impérative de la performance européenne.

Le haut niveau de compétence désormais requis exige que les individus et la société soient préparés à apprendre toute leur vie. Il s'agit, n'en doutons pas, d'un bouleversement fondamental des habitudes culturelles de notre société désormais, le mot de mobilité culturelle, géographique et professionnelle doit entrer dans notre vocabulaire.

Ouvrons les yeux sur ce qui se passe autour de nous. En Allemagne, une fraction notable des ingénieurs est formée uniquement par la filière de l'apprentissage et, dans tous les pays de l'Europe du Nord ou du continent Nord américain, le *Long life learning* est déjà très répandu.

La dimension européenne de cette politique doit donc être un levier et avoir un effet multiplicateur par rapport aux initiatives des Etats membres, qui conservent néanmoins une responsabilité pleine et entière en ce domaine.

L'éducation et la formation au plan européen doivent s'analyser comme un plus, comme une valeur ajoutée communautaire.

Mais cette valeur ajoutée doit se retrouver dans l'ensemble des politiques de la jeunesse : éducation, formation, aide aux échanges culturels, apprentissage des langues. Une bonne pratique d'une langue européenne n'est-elle pas la meilleure défense et illustration du français ?

Les performances insuffisantes de certaines de nos entreprises à l'exportation ne sont-elles pas dues, pour partie, à la réticence de nos concitoyens à « s'expatrier », à leur difficulté à parler couramment une langue étrangère, à la surestimation des écoles techniques par rapport aux écoles de commerce ?

On le voit bien, la formation et l'éducation contribuent aujourd'hui de façon déterminante aux performances économiques mais, au plan européen, elles doivent participer aussi au renforcement de la cohésion sociale et à la progression de ce qu'il est convenu d'appeler la citoyenneté européenne.

Deux nouveaux programmes européens y répondent. L'un en matière éducative, Socrates, qui prévoit le renforcement des échanges universitaires et scolaires ; l'autre en matière de formation professionnelle, Leonardo da Vinci, qui encourage des formations en référence non plus aux seuls marchés nationaux, mais bien au Marché unique.

Notre délégation à l'Union européenne les a approuvés, en souhaitant cependant que la France leur donne un élan particulier. Mais chacun a bien conscience que, pour être efficace, les politiques nationales doivent relayer cette politique communautaire. J'insiste tout particulièrement sur le fait que ces politiques s'inscrivent dans le cadre précis de la subsidiarité, auquel nous tenons absolument, et prévoient que les mesures nationales auront un effet complémentaire.

J'ai coutume de dire que l'Europe commence à Paris avant d'exister à Strasbourg ou à Bruxelles. Sur ces politiques - qu'il me serait agréable de voir placées officiellement au rang des priorités de la France dans les six prochains mois - comme sur le projet, longuement évoqué ce soir, de la réforme institutionnelle, il serait heureux que la France donne l'exemple de l'esprit de communication.

Revenons un instant sur ce qu'il est convenu d'appeler le déficit démocratique. Nous examinerons, le moment venu, les hypothèses de travail qui nous permettront peut-être d'y remédier, grâce, notamment, à une meilleure association des parlements nationaux à la construction de l'Europe. Mais il serait heureux que les hypothèses de travail et la méthode adoptée pour cette réforme institutionnelle ne nous fassent retomber dans les erreurs de Maastricht.

Ne confusions pas ce débat en en faisant une querelle d'experts, car les enjeux de cette réforme - dont le premier est sans doute l'objectif de paix en Europe, donc l'avenir de l'Europe - de la France et des Français - sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens, qui sont certes Européens, mais qui redoutent à juste titre ce qu'ils ne comprennent pas ou ne connaissent pas.

Le débat sur les choix à venir, sur les enjeux, sur les objectifs devra donc être clair et être le mieux possible expliqué. « Pas d'Europe sans adhésion politique » : ce n'est pas vous qu'il faut convaincre de la justesse de ce principe, monsieur le ministre.

Sur les objectifs que vous avez définis pour la présidence française, vous avez le soutien de tous les membres de la majorité qui au-delà du « oui » qu'ils viennent d'exprimer massivement à l'élargissement de l'Union, approuvent et soutiennent sans états d'âme la politique européenne du Gouvernement menée sous l'autorité du Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le document présenté par la CDU allemande au début du mois de septembre a eu pour effet de lancer un large débat portant à la fois sur les institutions et sur la sécurité de l'Europe.

Sur les institutions, si l'on excepte la position isolée du président de la Commission de Bruxelles, les responsables de notre pays ont pris leurs distances avec le choix fédéraliste qui était proposé ou l'ont réfuté. Des interrogations n'en subsistent pas moins sur plusieurs points, et notamment sur deux.

D'abord, sur la notion de subsidiarité. Celle-ci reste profondément ambiguë. Elle favorise tout à la fois la reconnaissance de compétences élargies aux collectivités de base, et l'affirmation avec l'appui de la Cour de justice, qui s'empresse de combler tous les vides juridiques des traités ou des dispositions existantes, de l'autorité communautaire sur tout ce qui dépasse la compétence d'un seul Etat. Elle engendre de ce fait une répartition

hiérarchisée des compétences et incite certains à proposer, dans le prolongement, la définition de véritables blocs de compétences. Loin de constituer une alternative au fédéralisme, la subsidiarité est en fait l'instrument d'une évolution douce vers le fédéralisme, un fédéralisme sans le dire, et elle est aussi contraire que ce dernier à l'esprit de nos institutions.

Deuxième point : le rôle des parlements nationaux. Le renforcement de leur contrôle revient, comme une clause de style, dans la plupart des contributions. Mais rares sont ceux qui précisent la nature de ce contrôle renforcé.

C'est d'abord affaire de moyens, et il faut bien reconnaître que notre pays s'est doté, avec la délégation parlementaire aux Communautés européennes, dont le président, M. Pandraud, est présent parmi nous (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) d'un instrument remarquable, puisque ce sont ses études et ses rapports qui fournissent souvent aux parlementaires européens eux-mêmes les éléments d'analyse et de critique que ni les services de la Commission ni les services du Parlement européen ne sont capables de leur donner. Il conviendrait donc de renforcer encore cet outil et de donner la plus large diffusion à ses travaux.

C'est ensuite, et plus encore, affaire de réforme institutionnelle ; il s'agit notamment d'introduire effectivement les parlements nationaux dans les processus de décision. La soumission préalable de tous les textes importants aux parlements nationaux, qui joueraient ainsi le rôle de chambre basse au sein des institutions communautaires, est effectivement une excellente idée.

Mais il faudrait également revoir la distinction introduite il y a plus de trente ans par les articles 34 et 37 de la Constitution. Beaucoup de décisions, de portée considérable, comme la fixation des prix agricoles, sont prises au niveau communautaire dans le domaine classé comme réglementaire par notre article 37. Ces décisions échappent de ce fait à tout contrôle démocratique.

S'agissant de la sécurité de l'Europe, les événements dans l'ex-Yougoslavie montrent l'urgence qu'il y a à bâtir une démarche commune en matière de sécurité et de défense.

Or deux conceptions s'opposent.

La première consiste à donner la priorité à l'Alliance atlantique. C'est celle qui résulte du sommet de Bruxelles du 10 janvier 1993 avec la notion de forces interarmées combinées, les *combined joint task forces*, CJTF. Or que seraient ces forces, auxquelles se réfère notamment le document de la CDU ?

D'abord, leur mise en œuvre se ferait sur la base d'une décision *ad hoc* du conseil de l'OTAN, c'est-à-dire avec la participation des Etats-Unis.

Ensuite, le champ d'action de ces forces interarmées combinées serait systématiquement situé hors de l'article 5 du traité de Washington, ce qui réduirait considérablement la part laissée à l'Europe.

Enfin, leur contribution se limiterait strictement au domaine du non-nucléaire - c'est écrit en toutes lettres, notamment dans le document de la CDU - ce qui marquerait le caractère subordonné des forces européennes ; cette conception est celle d'une Europe réduite à la portion congrue.

L'autre conception consiste à donner l'initiative aux Européens.

Où en sommes-nous en ce domaine ?

Il y a, premièrement, l'axe franco-allemand, avec l'Eurocorps et l'Agence européenne d'armement. Il faudra certes le renforcer, mais il n'a à ce jour jamais été mis à l'épreuve des faits.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il ne peut pas l'être !

**M. Daniel Garrigue.** Il y a, deuxièmement, et on l'oublie trop souvent, nos partenaires britanniques. Or, sur le terrain, c'est généralement aux côtés des soldats britanniques que se trouvent les soldats français, et, quand il s'agit du nucléaire, c'est encore la Grande-Bretagne qui est notre interlocuteur naturel.

Il y a, enfin, d'autres partenaires potentiels - l'Italie, l'Espagne - avec lesquels nous avons développé un certain nombre d'actions communes, notamment en direction de la Méditerranée.

On constate en tout état de cause un besoin net de rééquilibrage de la sécurité en Europe. L'instrument privilégié, on le sait, c'est l'Union de l'Europe occidentale - l'UEO -, d'abord parce que tous les partenaires que je viens d'énumérer en font partie, ensuite parce que la place du nucléaire y est pleinement reconnue, particulièrement depuis la plate-forme de 1987, qui a été adoptée par tous les pays membres de l'UEO et fait expressément référence aux armements nucléaires.

Il faut donc choisir. Ou nous acceptons une position de subordination dans une alliance qui montre aujourd'hui ses limites, pour ne pas dire son impuissance, ou nous adoptons une attitude plus volontaire : de plus en plus d'UEO, de moins en moins d'Alliance atlantique. C'est là le vrai combat politique qu'il nous faut aujourd'hui engager.

Enfin, il est essentiel de veiller à ne pas tenir toute une partie de l'Europe à l'écart, et je rejoins là les préoccupations de M. de Lipkowski à propos de la Russie et de l'Ukraine. Trop systématiquement, en effet, les constructions envisagées en Europe se font sans ces pays, ou en ne leur promettant que d'illusoire formules de partenariat, comme si rien ne s'était passé à l'Est depuis 1990. On a même parfois le sentiment, devant certaines réactions, que certains milieux sont finalement plus antirusse aujourd'hui qu'ils n'étaient anticommunistes hier.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce sont les mêmes !

**M. Daniel Garrigue.** Or, malgré les reportages, les articles, les discours trop souvent négatifs, la Russie accomplit d'incontestables efforts pour apprendre la démocratie et pour reconstruire son industrie d'armement vers des activités civiles. Elle a souvent joué, notamment dans l'affaire de Bosnie, malgré ses sympathies historiques pour la Serbie, un rôle éminemment responsable, beaucoup plus responsable en tout cas que celui joué par les États-Unis. Aussi, notre attitude doit consister non pas à exclure, mais au contraire à associer le plus largement possible la Russie et l'Ukraine dans des organisations conçues à l'échelle de l'Europe tout entière.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions rapides. Contrairement à ce que dit la CDU, les États-nations ne sont pas encore des enveloppes vides. Ils restent, et pour longtemps encore, le lieu où s'exerce la démocratie et où s'affirme notre destin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

**M. Jean-Claude Lenoir.** On a souvent opposé le système économique français, qui fait sa place aux entreprises publiques, et la nécessaire libéralisation liée au traité de Rome.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaite, monsieur le ministre, vous suggérer les initiatives que le gouvernement français pourrait prendre à l'occasion du premier semestre 1995 pour veiller à ce que la notion d'utilité publique soit mieux prise en compte au niveau européen.

Au moment où la Commission sortante vient de léguer, inachevé, un projet de « charte des services publics » à la nouvelle Commission, le moment me paraît bien choisi pour la France de reprendre l'initiative dans ce domaine en choisissant une approche nouvelle qui soit à la fois utile à la défense des intérêts français et acceptable pour la majorité de nos partenaires. Je vous rappelle en particulier que l'évolution jurisprudentielle au plan européen nous ouvre, avec les arrêts Corbeau et Almelo, des perspectives assez nouvelles. Pour cette réflexion, nous pourrions également nous appuyer sur les expériences menées par des pays membres de l'Union européenne dans le domaine de la privatisation de certains de leurs secteurs de l'activité économique.

La France pourrait saisir l'occasion de la présidence de l'Union pour inviter les institutions communautaires et certains des États qui composent l'Union à réfléchir à l'émergence de ce que je crois être une doctrine de l'utilité publique au niveau européen, notion à laquelle travaille notamment le groupe d'études que j'ai eu l'honneur de créer et que je préside. Une telle démarche aurait l'avantage de rompre l'isolement de la France sur les questions de dérégulation des services publics, sans pour autant nous faire renoncer aux effets positifs des directives européennes. Mais ne serait-il pas possible de renverser la charge de la preuve et de demander aujourd'hui à la Commission ce qu'elle entend faire afin que l'Europe tienne compte des exigences politiques que le traité de Maastricht a mis en valeur ?

Quel est aujourd'hui l'état de la question ? La France a été longtemps sur la défensive. En effet, les entreprises de service public ont été régulièrement contraintes, depuis des années, à se défendre au mieux en demandant le régime de dérogation des règles européennes de concurrence au titre de l'article 90-2 du traité de Rome, au pire en se soumettant au régime d'abus automatique, au titre des articles 85 et 86 de ce même traité.

Or les choses ont évolué. D'une part, la réaffirmation, par le traité de Maastricht et par le Livre blanc des objectifs de l'Union européenne - à savoir par la nécessité d'une politique de progrès économique et social, de cohésion économique et sociale ; d'autre part, l'accord sur de nouvelles politiques communes - protection des consommateurs, mise en place de réseaux transeuropéens, la politique industrielle, recherche-développement... - traduisent en effet une évolution qu'il faut saisir. On peut affirmer aujourd'hui que, dans ces nouveaux domaines de compétence, les institutions communautaires ne pourront pas faire l'économie des entreprises de service public qui peuvent participer à la réalisation des objectifs de l'Union. En définitive, les entreprises de service public, qui sont particulièrement développées en France, ne sont-elles pas appelées à jouer un rôle moteur pour la mise en œuvre des politiques nouvelles décidées au plan européen ?

Quelles initiatives serait-il possible de prendre dans les mois qui viennent ?

Tout d'abord, sur la base des textes existants, les autorités françaises doivent tirer parti de l'évolution jurisprudentielle de la Cour de justice européenne qui ouvre aujourd'hui des perspectives intéressantes. En effet, les arrêts Corbeau et Alnelo qualifient les missions « d'intérêt économique général » pour certains secteurs d'activités que l'on observe en Europe.

Ensuite, ne serait-il pas utile que la Commission publie une communication interprétative des articles du traité dans lesquels une certaine conception de l'utilité publique peut intervenir ? J'en prendrai quelques exemples : les motifs d'ordre public de l'article 36 pour la libre circulation ; les missions d'intérêt économique général de l'article 90-2 pour les règles de concurrence ; les raisons tirées du caractère social ou régional de l'article 93 pour les aides d'Etat.

J'en viens à la position à développer sur base des textes nouveaux. Le traité de Maastricht, je le répète, ouvre des perspectives nouvelles, notamment dans le domaine de la cohésion économique et sociale. Ne peut-on pas affirmer que ces missions d'intérêt général ne pourront être assumées dans ce domaine qu'en mettant en place une prérogative des tarifs notamment ? C'est là que cette notion de mission d'intérêt général et un objectif moderne de l'Union européenne se rencontrent. Dans le domaine de la protection des consommateurs, ne serait-il pas nécessaire que nous exercions une surveillance sur les monopoles naturels ? Là aussi le secteur public doit intervenir. Dans le domaine des réseaux transeuropéens, il est nécessaire que les entreprises de service public interviennent pour encourager les investissements d'infrastructures à long terme. Et l'on pourrait développer les exemples dans le domaine de l'environnement, dans le domaine industriel ou dans celui de la recherche-développement.

Mais il y a mieux à faire encore : ne faudrait-il pas compléter les textes actuels ? L'article 100 A du traité de Rome permet au Conseil européen de prendre « des mesures relatives au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres qui ont pour objet l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur ». Ne serait-il pas nécessaire aujourd'hui d'ajouter que ces mesures peuvent prendre en compte les considérations d'utilité publique qui peuvent justifier un aménagement des règles de concurrence édictées par le présent traité ?

D'autres initiatives pourraient être prises, monsieur le ministre, qui relèvent du gouvernement français. Il est indispensable de renforcer la présence française au contentieux, à l'image de ce que font certains pays - je pense en particulier au ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

Il faut aussi renforcer la veille juridique et la réflexion prospective européenne au sein des services rattachés au Premier ministre, et en particulier du SGCI.

Enfin, monsieur le ministre, dès lors que l'on fait allusion à cette émergence de la notion de missions d'intérêt économique général ne faudrait-il pas rapidement transformer notre propre législation, les statuts des entreprises publiques pour remplacer la notion de service public, qui peut être relativement dépassée, par celle plus moderne de missions d'intérêt général ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Garnier.

**M. Etienne Garnier.** J'essaierai d'avoir un discours un peu différent à l'occasion de ce débat.

Nous ne pourrions pas légitimer la poursuite de la construction européenne si nous ne considérons pas la révision institutionnelle de 1996 comme un préalable à l'adhésion de nouveaux membres. C'est le premier point.

Second point : il n'est pas possible de justifier devant les peuples la poursuite de la marche vers l'union économique et monétaire sans inscrire la lutte contre le chômage au rang des priorités absolues. M. Séguin, président de l'Assemblée nationale, se demandait ce matin si Maastricht était intangible. C'est l'Europe qu'il faut changer aujourd'hui, me semble-t-il, en pensant à ce qui ne nous caractérise pas les uns et les autres, je veux dire : nous devons penser à la jeunesse française et européenne en général. Nous devons convaincre les jeunes de l'Europe que nous construisons comme nous pouvons, c'est-à-dire pas forcément bien - c'est qu'ils veulent comprendre pour adhérer ! Par ailleurs, si vous fréquentez les jeunes - ce que vous faites bien évidemment -, vous savez qu'ils croient à l'Europe instinctivement. Mais à quelle Europe ? C'est tout le problème. A l'Europe des citoyens !

Que voulez-vous que nos jeunes Français, les Français tout court même ou les autres Européens comprennent à ces échanges juridiques subtils typiquement français sur les cercles, les fédérations, les intégrations, les articles, nécessaires mais non suffisants, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le ministre ! Comme les autres, notre gouvernement se fait l'avocat de politiques spécifiques, sectorielles - comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs ? Il dit qu'il avance comme il peut.

J'ai parlé cet après-midi devant la représentation nationale, en m'adressant au Premier ministre, d'un secteur que je connais peut-être un peu mieux que les autres, à savoir la construction navale. Après avoir bien réfléchi, je me suis dit que la vraie différence entre le Premier ministre, M. Juppé et moi, c'était que, malgré l'accord funeste qui va être signé, M. Juppé comme M. Balladur croient que les clients continueront de venir à Saint-Nazaire ou au Havre. Ils n'y viendront pas ! J'ai téléphoné en Malaisie et aux Etats-Unis, et je me permets de vous dire que, dans la mesure où les gouvernements accorderont des crédits pour que les navires soient commandés dans les chantiers nationaux, nous aurons entériné un recul formidable dans ce domaine, sans d'ailleurs en avoir été vraiment avertis. C'est le Gouvernement qui en portera la responsabilité, à moins que je me trompe ! Je m'attache, on le voit, au nombre de clients que nous aurons. Ce n'est peut-être pas brillant, mais comment faire autrement dans une économie libre, libérale, dans une économie de marché à laquelle vous tenez autant que moi, monsieur le ministre, voire plus ?

Par conséquent, les citoyens n'adhèrent pas et ne comprennent pas. Les jeunes emploient, à propos de l'Europe, un langage qui devrait tous vous émouvoir parce qu'il y est question de solidarité et de fraternité. Comment cela se concrétise-t-il ? C'est une autre affaire. Mais nous parlons, quant à nous, de politique du trésor, de politique sectorielle. Comment peut-il y avoir adhésion populaire ?

Enfin, permettez-moi de vous dire que transposer nos propres divisions, nos propres faiblesses, nos propres lacunes, nos propres incompréhensions dans ce que M. Giscard d'Estaing appelle l'Europe espace est une mauvaise habitude à tout égard, y compris de la part du Gouvernement. Soyons donc un peu sincères envers nous-mêmes !

Faisons pour l'Europe ce que nous ne faisons peut-être pas s'agissant des réformes dont la société française a besoin ! Je vous le dis à vous, monsieur le ministre, qui

connaissez ces dossiers et les défendez depuis des années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche, dernier orateur inscrit.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il me revient de clore cette discussion importante qui se déroule à la veille de la présidence française et qui se caractérise par la qualité des interventions.

Je commencerai mon propos par deux constats. D'abord, nous faisons l'Europe non pas pour construire des institutions au-dessus d'autres institutions et mécanismes, mais parce que, comme M. le premier Ministre l'a indiqué, l'Europe est avant tout un mécanisme au service de la prospérité des Français et de la paix sur notre continent. C'est le premier constat important. L'Europe n'est pas une fin en soi, elle n'a pas une vocation institutionnelle pure ; c'est un instrument.

Second constat : l'Europe que nous faisons est directement le produit du contexte géopolitique dans lequel elle doit s'inscrire. Il est important de garder en mémoire le contexte de 1955 qui a présidé, il y a près de quarante ans, au lancement de la conférence de Messine, qui fut la conférence fondatrice du traité de Rome. Nous étions alors au plus fort de la guerre froide, à une époque où l'Europe de l'Ouest craignait l'expansionnisme soviétique et où il fallait à la fois organiser l'Europe de l'Ouest et œuvrer à la réconciliation franco-allemande au lendemain du débat extraordinairement diviseur qui eut lieu pendant l'été 1954, dans cette assemblée, sur le projet de Communauté européenne de défense.

L'Europe de 1955, c'était l'Europe de la guerre froide. Cela se traduisait dans sa composition - elle ne comportait que la moitié de l'Europe et la moitié de l'Allemagne - et dans ses objectifs. Après l'échec de la CED, la Communauté a procédé pas à pas, en commençant par le charbon, l'acier, l'énergie atomique, pour s'aventurer ensuite dans le domaine du commerce, puis dans celui de la monnaie à partir des années soixante-dix.

Au total, cette approche de l'Europe de la guerre froide a fonctionné au-delà de toute espérance puisque cette communauté a finalement soudé les Européens de l'Ouest, ouvert une période de prospérité unique dans l'histoire de l'Europe et permis l'unité franco-allemande. Cependant, malgré les succès passés et le confort des habitudes, il nous revient de prendre conscience que cet instrument au service de la paix doit être aujourd'hui fondamentalement repensé pour être ajusté aux réalités géopolitiques de l'après-guerre froide. Ce sera mon message essentiel, ce soir.

Le général de Gaulle disait, en 1963, quelques mois après l'érection du mur de Berlin : « La France croit depuis longtemps qu'il peut venir un jour où une détente réelle et même une entente sincère permettront de changer les rapports entre l'Est et l'Ouest et compte, si ce jour vient, faire des propositions constructives pour ce qui concerne l'équilibre et le destin de l'Europe. » Cette phrase était prémonitrice. Le moment est en effet aujourd'hui venu pour la France de faire des propositions nouvelles pour adapter la construction européenne aux réalités de l'après-guerre froide.

L'Union européenne - et je vous livre ma conviction - ne sera que si elle sait briser une fois pour toutes la coupure physique de notre continent, si elle sait être l'union de toute l'Europe, la réunification.

Il y va non seulement d'un devoir moral à l'égard des peuples frères de l'Est ploqués pendant cinquante ans sous le joug du totalitarisme, mais avant tout de la paix en Europe.

Chacun le voit bien aujourd'hui, la paix ne résultera pas de notre capacité à aligner des chars et des missiles le long d'une frontière intereuropéenne qui a de toute façon disparu, mais elle dépendra d'abord de notre capacité à étendre la zone de prospérité, donc de démocratie, vers l'Est. Ce sont là les deux seules forces capables de faire pièce aux forces de désintégration que l'on voit naître dans l'ex-empire soviétique, celles du nationalisme et celles du tribalisme, de refermer la profonde déchirure qui s'ouvre à nouveau dans le tissu des frontières et des nations héritées de la Première guerre mondiale.

Telle est donc la grande question à laquelle nous sommes confrontés : comment réussir l'Europe de demain ? Comment lui redonner un sens positif qui soit autre chose que la simple accumulation d'institutions ou d'organes greffés sur la mécanique héritée de la guerre froide ?

Si l'on pose la question en ces termes - et je crois que c'est en ces termes qu'il faut la poser -, alors il faut être prêts à faire face de façon lucide à trois défis, qui interpellent, comme on dit aujourd'hui, la politique de la France.

Premier défi : la réussite de l'élargissement à l'Est le plus rapidement possible, avec des tissus économiques et sociaux encore très fragiles qui rendent très difficile toute entrée de ces pays dans l'Union ;

Deuxième défi : l'impact de cet élargissement sur le fonctionnement interne de l'Union ;

Troisième défi : l'instauration d'un système de sécurité européen sur l'ensemble du continent. Nous aurons à régler simultanément les problèmes très complexes de l'Europe de l'Est, alors que le système de sécurité que nous héritons de la guerre froide, connaît la crise existentielle la plus grave de son histoire.

Un mot sur le premier défi. Je me réjouis que les esprits aient évolué des deux côtés, à Bruxelles comme à Paris. Je me souviens de ce que disait le président Mitterrand, il n'y a pas si longtemps ; aujourd'hui, il n'est plus question de retarder l'entrée de l'Europe de l'Est dans l'Union en la renvoyant à des décennies, lorsque ces pays seront prêts. Chacun a compris l'urgence politique qu'il y a à faire entrer ces nations dans la famille européenne. La sanction des urnes qu'ont subie, régime après régime, les équipes démocratiques venues au pouvoir en 1990 dans tous les pays de l'Est, à la seule exception de la République tchèque, aura contribué à montrer cette urgence.

Une évolution s'est aussi produite à l'Est, où les *leaders* ont nettement perçu que l'entrée en Europe ne pouvait se faire ni sans préparation, ni immédiatement. Aussi, le système transitoire qui a été mis en place, en partie grâce à la France, donne d'assez bons résultats : 65 p. 100 de l'aide et des transferts financiers vers l'Europe de l'Est viennent de l'Union ; l'ouverture des marchés, en tout cas des produits industriels, sera réalisée dès l'an prochain. Il reste, bien sûr, à être un peu plus généreux et à faire davantage.

C'est pourquoi il serait bon que, à l'initiative de la France - c'est en tout cas ce que je proposerai -, un conseil européen spécial soit organisé pour mettre à plat le dossier de l'élargissement vers l'Est, pour trouver si possible les procédures permettant à ces pays d'entrer politiquement dans l'Europe, de préférence avant l'an 2000, date symbole, et les faire participer aux travaux

du Conseil et du Parlement européen, ainsi qu'à un certain nombre de politiques communes - je pense notamment à l'énergie, à l'environnement, à certains réseaux d'infrastructure -, tout en prévoyant une période transitoire taillée sur mesure en fonction des réalités économiques et sociales de chacun d'eux.

Si nous n'en sommes pas capables, alors, nous courons le risque que ne se développe une instabilité croissante dans ces pays et donc que les problèmes de minorités et de nationalismes prennent le dessus, y compris dans des pays qui paraissent aujourd'hui relativement stables.

Un mot sur le fonctionnement interne de l'Union, c'est-à-dire sur le grand débat institutionnel lancé par le document de M. Lamers et M. Schäuble. Les données sont simples. Partant de la constatation de l'urgence politique et stratégique de l'élargissement - c'est ce que nous faisons en France, et je m'en réjouis, c'est ce que fait aussi le chancelier Kohl -, il est clair qu'une Europe à quinze dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995, puis à dix-huit, vingt, voire vingt-huit Etats et qui a vocation à s'élargir, en gros, jusqu'aux marches de la Russie ne peut évidemment pas fonctionner comme à six ou à douze.

Cette transformation implique des changements institutionnels majeurs qui reviennent, en fait, pour reprendre le mot d'Alain Juppé, à organiser une véritable « refondation » de l'Union européenne.

Toute la question est de savoir comment, et c'est là que les difficultés commencent. De tout ce que j'ai pu lire et entendre, un consensus général se dégage, me semble-t-il, autour de l'idée que, au fond, l'Europe élargie de demain sera une Europe à deux niveaux, ou à deux vitesses, avec un système de droit commun à l'ensemble des Etats membres. Un noyau dur, un premier cercle formé de la France et de l'Allemagne, servira de force d'impulsion. C'est lui qui permettra d'aller plus loin dans certains domaines, comme la monnaie ou la défense.

Jusqu'à là, il n'y a pas vraiment de divergences. Là où elles commencent, c'est sur la finalité de ce noyau dur.

Selon M. Lamers, M. Schäuble, le chancelier Kohl, qui, voici peu, s'est exprimé publiquement sur le budget ou Jacques Delors, en France, ce noyau constituera le début d'une fédération européenne entre les pays contractants à l'Union monétaire. Ce super-Etat serait organisé autour d'un gouvernement constitué de la Commission, organe exécutif, du Parlement européen, organe législatif, et les Etats seraient finalement relégués au niveau d'une deuxième chambre.

Cette vision n'est pas la nôtre, en tout cas pas la mienne, ni celle de mon mouvement. Ce n'est pas non plus, me semble-t-il, celle du Premier ministre ou du Gouvernement français actuel, et Valéry Giscard d'Estaing a tout à fait raison de conseiller au Gouvernement de s'expliquer avec l'Allemagne sur cette affaire, car elle est fondamentale.

Si les Allemands veulent tirer l'Europe vers le fédéralisme, alors que notre idée serait plutôt de faire de ce premier noyau une force d'impulsion, alors, comme on dit, il y a intérêt à avoir cette explication.

Si ce premier noyau sert surtout de force d'impulsion, cela entraîne deux conséquences. Premièrement, il sera à géométrie variable. En effet, sa composition peut être modifiée en fonction des dossiers. Ainsi, le Royaume-Uni, qui ne participerait pas, en tout cas pas tout de suite, à la monnaie unique, serait un partenaire indispensable et essentiel aux affaires de défenses. Deuxièmement, le centre de gravité politique et institutionnelle ne serait pas la Commission et le Parlement européen, mais les Etats, souverains, légitimes, c'est-à-dire le Conseil, qui serait

relayé par les parlements nationaux, puis, par le Parlement européen dont la procédure d'élection serait uniformisée et démocratisée de façon à lui donner un minimum de légitimité politique.

Ainsi conçu, l'élargissement de l'Europe n'entraînerait donc ni l'écueil de la dilution dans une zone de libre échange, ni l'écueil de la paralysie, ni ce divorce croissant entre les peuples de l'Europe et la construction communautaire qui s'opère à Bruxelles.

Le lien légitime, le contrat social entre les citoyens et la nation demeurerait, et nous aurions donc une Europe non seulement élargie, donc une Europe de la paix, mais aussi une Europe ancrée dans la démocratie.

Tout cela me semble réalisable mais, je le répète, à condition d'ouvrir une explication de fond avec nos amis allemands sur le sujet - je ne dis pas avec Jacques Delors, mais peut-être l'aurons-nous dans le cadre du débat politique intérieur.

Je souhaiterais répondre aussi bien à M. Lamers qu'à M. Delors combien me paraît fautive l'idée selon laquelle la souveraineté nationale des Etats ne serait qu'une coquille vide, un vestige du passé. Je conçois qu'on puisse l'avoir si l'on porte un regard technocratique sur le fonctionnement des Etats ; mais si l'on s'attache au lien physique qui unit les citoyens à leur Etat, on comprend que cette conception est tout simplement irréaliste. Toute construction de l'Europe qui se ferait en dehors des peuples, c'est-à-dire en dehors de la souveraineté des nations, serait condamnée à l'échec ou à des effets de boomerang dévastateurs.

Je voudrais également leur dire que je suis, moi aussi, obsédé par le déclin de notre continent, que je ne crois pas que la solution soit de « botter en touche » en appelant à un éventuel super-Etat fédéral ou en s'accrochant au train tiré par la locomotive allemande. La solution au déclin de l'Europe, mesdames, messieurs, réside dans le sursaut national de chacun de nos Etats, à commencer par celui de la France, et dans la politique de réformes que cela suppose.

Le troisième défi à relever est celui de la sécurité, aspect infiniment plus important que les aspects institutionnels du débat. Le paradoxe, je le disais tout à l'heure, est que nous allons devoir traiter les problèmes de stabilisation de l'Europe de l'Est au moment même où notre système de sécurité à l'Ouest a été détruit, détruit tout simplement parce que l'adversaire contre lequel il avait été conçu a disparu : la menace soviétique n'est plus. Sans être vraiment remplacée, elle a évolué à la fois à l'extérieur, vers le Sud, et à l'intérieur, vers les problèmes propres à notre continent.

En Yougoslavie, un tournant fondamental s'est opéré dans l'histoire de l'Alliance atlantique, à ce point fondamental, d'ailleurs, que les gouvernements, y compris en France, hésitent à en tirer publiquement les conséquences.

Que vient-il de se passer ? Désormais, l'Europe reste seule face aux problèmes de sécurité qui se posent sur notre continent. Le lien, le ciment de l'Alliance atlantique d'hier, à savoir le couplage automatique entre la sécurité de l'Europe et la sécurité des Etats-Unis, a été dissous. Il y aura désormais des cas où l'Amérique non seulement ne se sentira pas liée par les engagements de l'article 5 du traité de l'Atlantique nord, mais où elle adoptera une politique inverse à l'intérêt de ses alliés - on l'a vu dans la phase récente du massacre de Bihac. Enfin, nous constatons qu'il est illusoire de compter sur une garantie

américaine élargie à l'Ouest et encore moins à l'Est : les avatars du partenariat pour la paix rendent d'autant plus aléatoire l'élargissement de l'OTAN de ce côté-ci.

Tout cela me conduit à penser, mes chers collègues, ou à vous redire, puisque je l'ai déjà écrit dans un long rapport publié avant l'été sur le même sujet, qu'il est désormais urgentissime pour nos pays non seulement de mettre en place des institutions, mais surtout de dégager des moyens militaires concrets. A ce titre, j'ai été particulièrement heureux d'entendre tout à l'heure Edouard Balladur parler pour la première fois et aussi clairement de la constitution d'unités militaires capables d'assurer la sécurité de l'Europe, car tout le monde le voit bien, dans ces affaires, le problème institutionnel est tout à fait secondaire : OTAN, CSCE, UEO, ONU, il existe une foison d'institutions compétentes en matière de défense en Europe. D'ailleurs, dans la guerre en Yougoslavie, les chancelleries n'ont cessé de jouer au ping-pong entre ces différentes institutions, et quand j'ai entendu, dimanche dernier, Michel Rocard dire à la télévision que si seulement l'Europe avait été unie dans un système de votation majoritaire, elle serait intervenue en Yougoslavie, je vous avoue que j'ai failli tomber de ma chaise ! Comment voulez-vous qu'une nation comme la France, l'Allemagne ou l'Angleterre, aille faire la guerre en Yougoslavie ou ailleurs sur la base d'un vote majoritaire qui irait contre sa volonté ?

On voit bien que, dans ces affaires, ce n'est pas tant le problème institutionnel qui est posé que celui de la réalité des moyens militaires et d'une formule souple de décision en cas de crise. Aucune fatalité de l'histoire ne condamne 300, demain, 500 millions d'Européens à rester devant leur poste de télévision à regarder les purificateurs ethniques et les barbares se déchaîner sans que l'Europe ne soit capable de défendre et ses intérêts et ses principes. Aucune fatalité de l'histoire ne condamne le continent le plus riche de cette planète à se priver des unités militaires, des avions de transport à long rayon d'action, des moyens satellitaires d'observation qui rendraient possible ce genre d'action.

Ce que je demanderai au Gouvernement, c'est de poursuivre dans la voie qui a été tracée aujourd'hui et de faire en sorte que la concrétisation de cet aspect des choses soit une priorité absolue de la présidence française. Très franchement, monsieur le ministre, il ne faut pas rester sur la défensive à l'égard de l'Allemagne en acceptant de recevoir des leçons de fédéralisme ou de moralisme en Bosnie. On doit pouvoir contre-attaquer un peu en demandant à nos voisins et alliés de bien vouloir préciser leurs intentions en matière de défense commune !

Car, pour moi, si *trade-off*, comme on ne doit pas dire « en Toubon » (*Sourires*), si échange, donc, il doit y avoir entre l'union monétaire, l'union politique et la défense, nous sommes aussi en droit d'attendre de nos partenaires un engagement très précis sur la constitution de forces d'intervention capables de travailler ensemble, avec les Etats-Unis, le cas échéant, mais aussi, bien évidemment, sans eux, dans des circonstances qui mettraient en péril la sécurité de l'Europe.

Cette vision d'une grande Europe élargie vers l'Est, démocratique, prospère et capable d'assurer cette sécurité, correspond fondamentalement au rêve entrevu par le général de Gaulle pour notre continent, au moment de la construction du mur de Berlin il y a quelque trente-deux ans.

Je souhaite que cette politique soit enfin lancée et que le Gouvernement utilise le tournant extraordinaire de cette présidence à l'approche du grand rendez-vous

de 1996, pour la mener à bien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des orateurs. Le débat qui a eu lieu cet après-midi et ce soir fait honneur à notre pays. Il permettra au Gouvernement de mieux comprendre ce que souhaite la représentation nationale à la veille de la présidence française et ce qu'elle souhaite aussi pour la préparation de l'importante conférence de 1996.

Je me réjouis de constater que, venant en particulier de la majorité, se sont exprimées des voix très convergentes sur ce que doit être l'attitude de la France pour cette échéance.

Je remercie le président Pandraud des encouragements qu'il a prodigués en faveur de la présidence française, et je le rassure : ce sont bien les politiques, et non pas les fonctionnaires, qui dirigeront pendant cette période cruciale. Je lui apporterai personnellement, comme je l'ai déjà fait à la fin de chaque semestre, une réponse point par point sur les suites données par le Gouvernement aux résolutions votées par l'Assemblée nationale sur proposition de sa délégation à l'Union européenne, en application de l'article 88-4 de la Constitution. Il y en a eu vingt-huit. Il pourra constater que le Gouvernement a suivi les orientations proposées par l'Assemblée nationale dans la quasi-totalité des cas.

Je lui confirme l'importance que nous attachons à l'adoption, pendant la présidence française, de la réforme de l'organisation commune de marché du vin dans le sens souhaité par la France, qui ne correspond pas complètement, loin s'en faut, aux dernières propositions de la Commission européenne.

Je lui confirme aussi que nous sommes très attachés, en ce qui concerne le projet de directive sur le traitement informatique des données personnelles, à répondre aux préoccupations qui se sont exprimées dans la résolution de l'Assemblée nationale. Demain, je me rends à Bruxelles pour une réunion du conseil du marché intérieur qui examinera ce texte. Nous veillerons en particulier à ce que les traitements de données ayant pour objet la sécurité publique, la défense, la sûreté de l'Etat et les activités pénales des autorités judiciaires soient exclus du champ d'application de la directive.

M. Le Déaut a évoqué les problèmes de la politique étrangère et de la sécurité commune. Mais il semble qu'il ait été prématurément arraché à notre affection. (*Sourires.*) J'aurai sans doute d'autres occasions de lui répondre.

Je partage tout à fait l'analyse faite par Adrien Zeller, qui a été corroborée par d'autres interventions : ce n'est pas du tout parce que nous essayons de renforcer l'Union européenne qu'on peut considérer qu'il y aura un mort programmé de l'Etat nation. Bien entendu, ce serait absurde. Je dirai même que c'est le contraire. La grande révolution de la liberté qui a fait mourir le communisme et le totalitarisme à l'Est a rendu ou donné leur indépendance à vingt pays sur le continent européen. La plupart d'entre eux sont candidats à l'Union européenne. Et neuf de ces pays n'ont jamais eu d'existence historique d'Etat indépendant avant la période 1990-1991. Comment peut-on imaginer que ces pays, qui viennent de trouver leur indépendance pour la première fois dans l'histoire, se précipiteraient dans l'Union européenne avec l'idée

d'abandonner cette indépendance ? Comment croire, en sens inverse, que les vieilles nations que sont la France, le Royaume-Uni ou l'Allemagne accepteraient d'abandonner la leur ?

En réalité, en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'Union européenne est le moyen que nos nations d'Europe, jeunes ou vieilles, ont trouvé pour à la fois mieux défendre ensemble leurs identités culturelles, leur souveraineté et mieux propager dans le monde les valeurs qui leur sont communes.

Monsieur Carpentier, vous avez donné une description très sombre...

**M. René Carpentier.** Qui traduit la vérité !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... de la situation du Nord - Pas-de-Calais. Mais, comme on dit en corse, « *u troppu stropia* » : « le trop estropie ». « Rien de trop », disait aussi le philosophe grec. Je ne crois pas qu'on puisse dire sincèrement que l'Europe soit à l'origine de tous les maux qui ont frappé le Nord-Pas-de-Calais.

**M. René Carpentier.** Qui, alors ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Votre exposé a donné l'impression que vous étiez systématiquement hostile à tout ce qui est progrès économique et augmentation de la productivité. Ce n'est pas l'Europe qui a condamné les mines de charbon du Nord. Je rappelle d'ailleurs qu'un gouvernement, dirigé par M. Mauroy et dont le parti communiste était membre, a cru bon, en 1981, de recommencer les embauches dans la mine. Et voyez où nous en sommes aujourd'hui ! Il y a des évolutions géologiques et des évolutions économiques contre lesquelles on ne peut rien quand on mène des combats d'arrière-garde, mais que la construction européenne nous permet d'aborder ou de compenser dans de meilleures conditions.

Je souligne, mais vous-même l'avez indiqué, que la politique européenne contribue pour beaucoup à soutenir l'investissement dans le Nord - Pas-de-Calais. Le classement en objectif 1, obtenu par notre gouvernement, vient s'ajouter à tous les programmes communautaires déjà existants : RECHAR pour la reconversion du charbon, RETEX pour la reconversion du textile, INTERREG pour les relations avec les régions voisines de Belgique, ainsi que du Royaume-Uni.

Et puis il y a cette extraordinaire réalisation qu'est la gare TGV d'Euralille. Moi qui suis comme vous l'élé d'une région frontalière, le Pays basque, je suis jaloux de la réalisation du TGV-Nord. Et j'espère que le plus vite possible - cela figure d'ailleurs parmi les grands chantiers européens - nous pourrions nous aussi bénéficier d'une plate-forme ferroviaire de cette qualité, qui fait que Lille, naguère à l'extrémité de la France, va devenir un des grands centres européens.

Enfin, l'agglomération bénéficiera de l'implantation de certaines administrations installées jusqu'alors à Paris, en particulier de l'École des douanes.

Vous avez souligné à juste titre la nécessité de défendre la préférence communautaire. C'est une des priorités de notre gouvernement. J'ai ici un document de quatorze pages, dont, à cette heure de la nuit, je vous épargnerai la lecture, qui dresse la liste des mesures anti-dumping que nous avons obtenues de la Commission européenne depuis le début de l'année 1994. Il y en a plus d'une par semaine ! Elles concernent des produits de toute espèce, elles concernent aussi des pays qui se sont livrés vis-à-vis

de nous à une concurrence déloyale sur tous les continents. Nous sommes d'une vigilance permanente dans ce domaine important.

Je partage les analyses de M. de Lipkowski sur la nécessité de simplifier les procédures de décision communautaires et les propos très mesurés et avisés qu'il a tenus sur les problèmes posés par l'élargissement de l'OTAN. Je lui confirme que le Gouvernement français, comme ses partenaires, souhaite que la Russie puisse entrer au Conseil de l'Europe dans des délais rapides. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doit donner un avis. Les trois commissions compétentes devraient rendre leurs conclusions au début de l'année prochaine, et c'est en principe le comité des ministres du 11 mai qui devrait se prononcer - favorablement, nous l'espérons - sur l'admission de la Russie au Conseil de l'Europe. Cela nous permettrait de mieux aider les défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme en Russie.

M. Julien Dray...

**M. Charles de Courson.** Où est-il ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... après avoir prononcé de fortes paroles sur ce qu'il appelle la « fumeuse théorie des cercles », s'est lui aussi arraché à notre affection ! Je le renvoie, par l'intermédiaire du *Journal officiel*, s'il veut bien le lire, au premier auteur de l'image des cercles concentriques pour évoquer l'avenir de la Communauté européenne. Celui qui a réclané les droits d'auteur sur cette image porte le nom de Jacques Delors !

**M. Charles de Courson.** Il ne l'aime pas !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Vous avez eu raison, madame Ameline, d'insister sur l'importance des programmes communautaires en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Vous avez rendu un excellent rapport sur ce sujet et nous reprendrons l'ensemble de vos analyses à travers le programme Leonardo, que nous allons lancer officiellement avec Michel Giraud au début de l'année prochaine, le programme Socrates, auquel nous pourrions consacrer, après un accord avec le Parlement européen, 760 millions d'écus sur cinq ans, et le programme Jeunesse pour l'Europe : 105 millions d'écus sur cinq ans.

Comme vous l'avez par ailleurs proposé, nous souhaitons utiliser l'opportunité de la période de la présidence française pour défendre l'usage du français dans les institutions européennes, l'usage et l'apprentissage du français en Europe, et plus généralement le plurilinguisme.

En ce qui concerne l'usage du français dans les institutions, vous vous souvenez qu'en 1972, il y avait eu des accords passés entre le Premier ministre britannique, M. Heath, et le Président Pompidou, pour la formation au français des fonctionnaires britanniques. Nous avons repris cette méthode en passant des accords avec l'Autriche, la Suède et la Finlande, pour la formation de leurs hauts fonctionnaires qui vont venir travailler dans les institutions communautaires, à la Commission, au Parlement ou au Conseil des ministres. Nous estimons à 800 le nombre de fonctionnaire de catégorie A à former, sur un total de 2 000 agents. Cette formation a commencé en 1994. Elle concerne dès maintenant dix-huit fonctionnaires par pays, et j'ai personnellement lancé un de ces stages à Strasbourg, au Centre des hautes études.

**M. Adrien Zeller.** J'ai reçu ces stagiaires dans ma mairie, à Saverne. Il y avait même des Norvégiens qui n'avaient pas encore quitté le « bateau » !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Ils vont passer quatre mois dans plusieurs centres culturels français et suivre en plus un séminaire intensif de quatre heures par jour pendant un mois, soit un total de cent vingt heures, suivi de deux semaines en France : à Paris, à Strasbourg et, pour les plus privilégiés d'entre eux, à Saverne ! (*Sourires.*)

Enfin, nous allons proposer à nos partenaires, pendant la présidence française, la mise au point et la signature, par tous les Etats membres, d'une convention, au sens juridique du terme, par laquelle chaque Etat s'engagera à rendre obligatoire dans son enseignement secondaire, ce que l'on appelle la scolarité obligatoire, l'apprentissage de deux grandes langues européennes comme langues étrangères, de manière que nos petits-enfants n'utilisent pas une seule des grandes langues européennes comme langue de communication dans l'ensemble de l'Union européenne.

Monsieur Garrigue, vous avez exprimé des inquiétudes sur l'application du principe de subsidiarité. Vous estimez que, si l'on n'y prend garde, la subsidiarité risque de devenir un instrument d'une évolution douce vers le fédéralisme. Je ne le crois pas. En tout cas, tout dépend de ce que nous ferons de cette notion. J'ai la conviction qu'il faudra donner une suite concrète à la subsidiarité en précisant de façon limitative, mieux que cela n'a été fait jusqu'à présent dans les traités européens, les compétences relevant exclusivement de l'Union. L'Union bénéficiera de compétences d'attribution, c'est-à-dire qu'elle ne pourra exercer que les attributions expressément énoncées dans le traité, la compétence de droit commun restant au niveau de l'Etat national.

Nous sommes en train de procéder - c'est une tâche que nous avons confiée à un groupe d'experts - à une relecture de tout le droit communautaire pour voir ce qui, en vertu du principe de subsidiarité, peut être renvoyé aux Etats nationaux et pour cerner les excès de réglementation nuisibles à la création d'emplois. Mais nous devons procéder à un examen texte par texte, car nous découvrons que bien souvent - dans presque trois cas sur quatre - les textes qui constituent aujourd'hui l'acquis communautaire ont été demandés par la France et par les entreprises françaises. Celles-ci ont eu de tout temps l'habitude d'être protégées par l'Etat, y compris de la concurrence qu'elles se faisaient entre elles, au travers de réglementations nationales qui avaient pris le relais de règles corporatives ou corporatistes anciennes. Elles sont donc plus souvent que les autres demandeurs de réglementations communautaires prenant la suite des réglementations nationales.

Dans cet effort d'allègement, qui est tout à fait nécessaire et pour lequel la France s'est placée en position de pionnier par rapport à tous ses partenaires, nous devons être vigilants et vérifier qu'il ne se fait pas au détriment de nos entreprises.

Je partage enfin, monsieur Garrigue, votre volonté d'améliorer le contrôle des parlements nationaux sur l'activité communautaire. C'est une nécessité, et je regrette, comme tout à l'heure le président Pandraud, que les parlementaires français soient trop peu nombreux à s'y intéresser et à utiliser les possibilités considérables et sans équivalent chez aucun de nos partenaires, même au Danemark, que nous donne l'article 88-4 de la Constitution.

Je confirme à M. Lenoir que la défense des services publics sera un des thèmes de la présidence française. Il a cité les textes communautaires en vigueur qui ont déjà introduit en droit européen cette notion de service

public : l'article 90-2, l'article 77, et les deux arrêts très importants récemment rendus par la Cour de justice : l'arrêt Corbeau et l'arrêt Almelo, qui retiennent les conceptions françaises en matière de service universel.

M. Alphandéry, ministre de l'économie, a confié une mission sur ces thèmes à M. Christian Stoffaers, qui est un spécialiste connu. Bien entendu, il ne faut pas que la défense de la notion de service public, telle que nous y sommes attachés en France, serve de prétexte à nos grands monopoles pour échapper à la nécessité de l'effort et de la productivité. Mais nous veillerons à défendre ces principes pendant la présidence française.

J'apprécie les propos très graves et très mesurés tenus par M. Garnier sur un sujet qui lui tient à cœur à juste titre : la construction navale. M. Rossi lui a répondu tout à l'heure, et je sais qu'il a eu aussi un entretien avec M. Juppé. Il sait que la France demande le droit de continuer à aider sa construction navale, comme elle l'a fait dans la période récente, au rythme antérieur, pour la durée de l'accord proposé à l'OCDE, avant son éventuelle révision, qui est de trois ans. Nous aurons l'occasion d'en parler avec lui.

Enfin, monsieur Lellouche, je vous dis trois fois d'accord !

D'accord sur la nécessité d'élargir l'Union européenne vers les pays d'Europe centrale et orientale, ce qui a toujours été le sentiment du Premier ministre, avant même qu'il n'exerce ses fonctions actuelles.

L'urgence commande vraisemblablement que l'on commence par associer pleinement ces pays au système de sécurité européen. D'abord la sécurité : c'est pour cela que nous leur proposons dès à présent le pacte de stabilité, le statut d'associés partenaires à l'UEO, et que nous devons certainement faire plus encore dans ce domaine.

Ensuite, la participation à tous les aspects politiques de l'Union européenne : union politique et institutions communautaires.

Enfin, la participation à l'union économique et monétaire au fur et à mesure qu'ils rempliront, l'un après l'autre ou par groupe de pays, les conditions et les critères que nous définirons avec eux.

D'accord aussi sur la manière dont vous présentez la composition du « noyau dur » ou du « premier cercle », qui peut être à géométrie variable selon les sujets, au moins pendant une période transitoire. A terme, il faudra évidemment que tous les pays appartenant au premier cercle appliquent les mêmes politiques communes mais, pendant une période transitoire, il pourra en être différemment, à condition naturellement que la France et l'Allemagne soient au cœur de toutes les géométries variables et participent d'emblée à toutes les politiques communes.

Oui enfin, et un oui particulièrement appuyé, sur la nécessité de mettre les problèmes de politique étrangère et de défense au cœur de nos conversations avec nos amis allemands et au premier rang de nos priorités pour la révision institutionnelle de 1996.

**M. Pierre Lellouche.** Je m'en réjouis !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Nous devons faire en sorte que le traité de 1996 soit le grand traité de la politique étrangère et de défense européenne, au même titre que celui de 1992 aura été le traité de l'union monétaire. Or, s'il est des sujets sur lesquels nos amis allemands sont assez précis, il en est d'autres sur lesquels ils sont encore flous et sur lesquels nous avons des précisions et des engagements à leur demander. Nous avons commencé de le faire. C'est dans

cet esprit que le Premier ministre a proposé la conclusion d'un nouveau traité de l'Élysée à nos partenaires. Nous leur en parlerons dès le début de l'année prochaine.

Mesdames, messieurs les députés, en conclusion de ce long et fructueux débat, je veux rappeler que, pendant les travaux, l'Europe continue ! Pendant les travaux de la présidence française d'un côté, de la campagne électorale présidentielle de l'autre, qui aboutira à suspendre l'activité du Parlement national jusqu'au mois de mai, l'activité européenne continue. Elle continuera à un rythme soutenu, sous l'impulsion de la présidence française, avec le soutien de la majorité parlementaire.

Nous rendrons compte régulièrement, bien entendu, à votre délégation et aux commissions compétentes. Le Gouvernement souhaite en particulier que la procédure de l'article 88-4 puisse continuer de fonctionner. Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit des possibilités de vote d'un avis en commission ou en délégation, même s'il n'y a pas de réunion en séance publique et hors session. Ainsi, le Gouvernement continuera d'attacher la plus grande importance aux orientations décidées par l'Assemblée nationale sur l'ensemble des sujets européens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Le débat est clos.

2

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école ».

Ce projet de loi n° 1773 est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Jacques Guyard et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les agissements liberticides de certaines associations.

Cette proposition de résolution, n° 1768, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Philippe Bonnacarrère, un rapport, n° 1769, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur :

- les propositions de loi organique de M. Pierre Mazeaud relatives à la déclaration du patrimoine des membres du Parlement (n° 1706) et tendant à renforcer le régime des incompatibilités professionnelles applicables aux parlementaires (n° 1708),

- et la proposition de loi de M. Pierre Mazeaud relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement, des titulaires de certaines fonctions électives, des fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions d'autorité (n° 1707).

J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Jérôme Bignon, un rapport, n° 1770, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, complétant le code de la propriété intellectuelle et relatif à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie (n° 1692).

J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Denis Jacquat, un rapport supplémentaire, n° 1771, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la pension de vieillesse des anciens combattants en Afrique du Nord (n° 1205).

J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Jean-Paul Charié, un rapport, n° 1775, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant les clauses abusives, la présentation des contrats, le démarchage, les activités ambulantes, le marquage communautaire des produits et les marchés de travaux privés (n° 1659).

J'ai reçu, le 7 décembre 1994, de M. Raoul Béteille, un rapport, n° 1776, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

1°) la proposition de loi organique de M. Pierre Mazeaud relative au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République (n° 1703) ;

2°) les propositions de loi de M. Pierre Mazeaud :  
- relative au financement de la vie politique (n° 1704) ;

- tendant à augmenter la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par des particuliers aux partis et aux candidats aux élections (n° 1705).

5

#### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 décembre 1994, un avis, n° 1774, présenté par M. Robert Poujade, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1654).

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat (1).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 1716, de finances rectificatives pour 1994 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1745) ;

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1755).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 8 décembre 1994, à zéro heure dix.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

MODIFICATION  
DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, communiquée à l'Assemblée au cours de la deuxième séance du mercredi 7 décembre 1994, que l'ordre du jour est ainsi modifié :

**Vendredi 9 décembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au renforcement de la protection de l'environnement (n° 1588, 1722).

**Samedi 10 décembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* ; et **dimanche 11 décembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions d'ordre social (n° 1690, 1764).

**Lundi 12 décembre 1994**, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* ; et **mardi 13 décembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, après la communication du Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions des rapports sur les propositions de loi de M. Pierre Mazeaud :

- portant diverses dispositions relatives aux marchés publics et aux délégations de service public (n° 1703, 1704 et 1705) ;

- relatives au financement des partis politiques et des campagnes électorales (n° 1693 à 1702) ;

- relatives au patrimoine des élus et aux incompatibilités professionnelles (n° 1706, 1708 et 1707, 1769).

(Discussion générale commune.)

**Mercredi 14 décembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Discussion :

- du projet de loi autorisant la ratification de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (ensemble quatre annexes) (n° 1730) ;

- de la proposition de résolution de M. Patrick Hoguet (n° 1719) sur la conclusion et la mise en œuvre de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce :

- proposition de décision du Conseil concernant la conclusion des résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay (1986-1994) (COM [94] final, n° E 249) ;

- proposition de décision du Conseil relative à l'entrée en vigueur simultanée des actes mettant en œuvre les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay (COM [94] 414 final, n° E 318) ;

- de la proposition de résolution de M. Patrick Hoguet (n° 1625, 1740) sur le système des préférences généralisées pour la période 1995-1997 :

- proposition de règlement (CE) du Conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période 1995-1997 à certains produits industriels originaires de pays en voie de développement ;

- proposition de règlement (CE) du Conseil prorogeant en 1995 l'application des règlements (CEE) n° 3833/90, (CEE) n° 3835/90 et (CEE) n° 3900/91 portant application de préférences tarifaires généralisées à certains produits agricoles originaires de pays en voie de développement (COM [94] 337 final, n° E 303).

(Discussion générale commune.)

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

L'ordre du jour des séances des jeudi 15 décembre, vendredi 16 décembre et samedi 17 décembre demeure inchangé.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE  
D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 6 décembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 28 novembre 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement (CE) du Conseil portant création d'un centre de traduction des organes de l'Union européenne - COM(94) 22 final (E 252).

## ANNEXE

Questions orales sans débat  
inscrites à l'ordre du jour du jeudi 8 décembre 1994

Question n° 557. - M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fait que les conséquences de la crise de longue durée dont le monde commence à sortir ont été particulièrement aggravées en France du fait de la gestion gouvernementale des années précédentes. Certaines agglomérations, dont celle de Tourcoing, connaissent des problèmes sociaux graves se traduisant, en particulier, par un nombre inadmissible de jeunes sans emploi et trop souvent sans qualification. Malgré les efforts qu'a faits le Gouvernement en ce domaine tant en faveur de l'insertion sociale que de l'insertion par le travail, il nous faut aujourd'hui combler un trou dans le dispositif : c'est celui de l'assistance et de la préparation à l'insertion de tous ceux qui du fait de leur absence totale de formation ou de leur marginalisation comportementale n'ont pas la possibilité d'accéder à une formule minimale d'insertion. On sait que le système Paque précédemment mis en place était lourd, extrêmement onéreux et que son efficacité a été l'objet d'un certain scepticisme. Il faut donc aujourd'hui adopter un nouveau système qui permette d'apporter des solutions aux exclus de l'insertion. La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle a ouvert un espoir en ce domaine en prévoyant la mise en place d'un fonds partenarial pour les actions menées par les collectivités en faveur de l'insertion des jeunes. Il est vivement souhaitable que, parmi d'autres mesures, la mise en place de ce fonds

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

permette de répondre au mieux et le plus rapidement possible aux besoins des jeunes actuellement exclus des dispositifs d'insertion. Il lui demande donc si l'on peut compter sur une initiative prochaine du Gouvernement pour améliorer dans les meilleurs délais les possibilités de réponse à un tel problème.

Question n° 567. - M. Harry Lapp a l'honneur d'appeler l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Alors que toutes les collectivités locales alsaciennes, en particulier le conseil régional, les conseils généraux, les villes de Strasbourg et de Mulhouse ainsi que le Conseil économique et social d'Alsace ont adopté à l'unanimité des motions en faveur de la signature et de la ratification de cette Charte, et que cette mobilisation se poursuit dans beaucoup de régions françaises, il est pour le moins paradoxal que la France continue de ne pas se prononcer sur cette Charte. Il semble bien qu'il n'existe aucune raison sérieuse touchant à l'unité et à la cohésion nationale pour que la République française ne signe pas cette Charte européenne, déjà ratifiée par la majorité de nos voisins, par exemple l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse et dix autres Etats membres du Conseil de l'Europe. Notre diversité culturelle et linguistique est un atout dans l'Europe en devenir. Il s'agit bien maintenant de la reconnaître. Il lui demande la décision qu'il compte prendre dans les meilleurs délais avec son collègue des affaires étrangères en faveur de la signature de la Charte européenne des langues régionales et de sa ratification ultérieure comme convention internationale.

Question n° 570. - M. Henri Sicre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la situation difficile de certains réseaux de diffusion de spectacles. En effet, il a été alerté, comme bon nombre de ses collègues, sur les difficultés rencontrées par une de ces structures notamment. Celle-ci regroupe plus de 100 petites et moyennes salles de spectacles sur l'ensemble du territoire national, à la fois en milieu rural et urbain. Ces structures de terrain réalisent, au quotidien, un travail en profondeur, proche des populations locales, contribuant ainsi à une véritable irrigation culturelle de notre pays. Elles constituent, bien souvent, en province, le seul lieu de rencontre entre le spectacle vivant, sous ses différentes formes d'expression, et les publics économiquement et géographiquement défavorisés. Ce réseau réalise plus de 2 000 représentations par an et touche plus de 200 000 spectateurs. Le budget total de ce secteur est de 60 millions de francs : 55 p. 100 sont pris en charge par les communes, la participation de l'Etat n'est que de 4 p. 100 ! Il est déterminant que l'Etat, par l'intermédiaire du ministère de la culture, prenne désormais en compte ce secteur et lui accorde un soutien financier durable. Contribuer à l'aménagement culturel du territoire ne doit pas seulement signifier la création de tel ou tel équipement culturel sans se soucier de son fonctionnement par la suite ; c'est aussi, et surtout, préserver et pérenniser ce qui existe déjà. A l'heure actuelle, ce type de réseau, dont l'utilité n'est plus à démontrer, fonctionne de manière périlleuse et réclame une aide financière afin de stabiliser les structures de coordination et d'aider directement l'activité de l'ensemble des salles par la prise en charge de frais de transport, d'accueil, de communication des spectacles. Un forum doit d'ailleurs réunir ces structures, les responsables des salles et les élus, le 12 décembre prochain à Nantes. Il lui demande quelles réponses il peut apporter sur l'avenir proche de ce type de réseau et quelles mesures il compte prendre pour préserver cette action culturelle d'intérêt général.

Question n° 556. - M. Alain Madalle rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, que si notre pays a vocation à constituer une terre d'asile et s'il est légitime que nous venions en aide aux victimes de la terreur totalitaire qui se développe en Algérie, il faut éviter toute situation qui soit source de discorde ou de confusion. En effet, dans le département de l'Aude, comme dans la plupart des départements méridionaux, il existe depuis 1962 une forte communauté de Français rapatriés d'Algérie, pieds-noirs et harkis, dont la situation réclame une attention constante. La cohabitation de cette communauté avec les nouveaux arrivants d'Algérie qui fuient le FIS risque d'être une source de malaise. Afin d'assurer la parfaite intégration de tous sur le territoire français, il lui demande, d'une part, s'il n'estime pas souhaitable d'éviter de concentrer sur les mêmes lieux plusieurs défis d'intégration et, d'autre part, s'il ne pense pas qu'il serait utile de mettre fin à

certaines tracasseries administratives auxquelles sont en butte les Français nés en Algérie avant 1962 comme l'attribution qui leur est faite, pour numéro de département de naissance, du 99, habituellement réservé aux Français nés à l'étranger.

Question n° 558. - Suite à un problème survenu dans les Hautes-Alpes, Mme Henriette Martinez appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur une question concernant les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers, appelés sur les lieux d'un accident par balles et en l'absence du médecin du corps, ont fait appel, par l'intermédiaire du centre 15, à un médecin libéral. Or il s'avère que le blessé était séropositif. Le médecin devant subir des examens et risquant des conséquences graves, elle lui demande de lui préciser qui est responsable du préjudice éventuel, matériel ou corporel que ce médecin pourrait subir à la suite de son intervention.

Question n° 561. - M. André Durr rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, que, depuis de très nombreuses années, il est intervenu auprès de ses prédécesseurs et auprès des autorités préfectorales afin de demander un renforcement des mesures de sécurité en faveur de la population de la ville d'Illkirch-Graffenstaden dont il est le maire et qui est la quatrième ville du département du Bas-Rhin. Cette municipalité concourt activement, au plan matériel et technique, à assurer un aussi bon fonctionnement que possible du bureau de police. Le budget consacré aux nombreuses dépenses est fort important et devrait être pris en charge par l'Etat. Cependant, il lui paraît normal que la collectivité locale fasse preuve de solidarité en la matière. Il estime cependant que, dans ces conditions, les efforts ne doivent pas être faits de façon unilatérale. A ce propos, il a été extrêmement choqué d'apprendre, tant par la presse que par la rumeur, que, depuis juillet 1994, la hiérarchie policière strasbourgeoise a pris la décision de prolonger l'ouverture du bureau de police de Schiltigheim et de Strasbourg-Meinau jusqu'à vingt-deux heures, alors que tous les autres services ferment à dix-huit heures. Ces mesures dans le sens d'une étude actuellement en cours visant à mettre en place deux grands commissariats de secteur, implantés l'un au nord à Schiltigheim, l'autre au sud de Strasbourg. Il n'y aurait pas de problèmes si des mesures identiques étaient prises en faveur d'Illkirch-Graffenstaden ; mais, bien au contraire, il semblerait que des effectifs soient prélevés dans tous les bureaux de police, y compris dans celui de cette ville où la population se plaint à juste titre du climat d'insécurité. Cette attitude, si elle devait se concrétiser, serait considérée par la municipalité d'Illkirch-Graffenstaden comme paradoxale et pour le moins inamicale. En outre, ses administrés seraient obligés de se déplacer au commissariat de la Meinau pour toute affaire importante. Il souhaiterait que soient données aux 24 000 habitants de la ville d'Illkirch-Graffenstaden les assurances légitimes auxquelles ils sont en droit d'aspirer.

Question n° 572. - Le Groupe d'étude et de réflexion inter-régional (GERI) vient de publier une carte de l'évolution du chômage en France du 30 mai au 30 octobre 1994. Cette carte illustre de façon saisissante l'aggravation accélérée du chômage, dans les régions de la façade ouest et, en particulier de la Basse-Normandie (+ 10,53 p. 100). C'est dans les mêmes régions que se concentre le chômage de longue durée. A l'évidence, l'Ouest français est menacé d'un « largage » économique et social. Illustration de cette dérive, dans le Calvados : tandis que le japonais Akai supprime 155 emplois dans son usine de Honfleur pour les transférer dans le Sud-Est asiatique, la société Labinal procède à Vire à 87 licenciements et transfère ses activités aéronautiques à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Il y a quelques semaines, Kodak-France annonçait le transfert de plusieurs dizaines d'emplois de Caen à Créteil (Val-de-Marne). On assiste donc à un démantèlement des emplois industriels, déjà insuffisants en nombre. M. Louis Mexandeau demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quel est son sentiment sur cette question et quelles mesures il compte proposer au Gouvernement.

Question n° 569. - M. Rudy Salles attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur le problème de l'obligation qui est faite, par l'article 28 de la loi Besson, aux communes de plus de 5 000 habitants de prévoir des aires d'accueil pour les « gens du voyage ». Il se trouve en effet que, lors des grandes migrations,

un certain nombre de villes, notamment sur la Côte d'Azur où le foncier est rare, ne peuvent accueillir les nomades dans des conditions acceptables tant pour la population sédentaire que pour les gens du voyage. Il insiste notamment sur le fait que, malheureusement, certaines communes attractives ont une demande qui dépasse très largement l'offre. C'est pourquoi il demande que soit supprimée l'obligation faite aux communes de plus de 5 000 habitants de prévoir des aires d'accueil pour les gens du voyage, mais, en contrepartie, il propose que soient généralisés les schémas départementaux d'accueil, qui, à ce jour, n'ont pratiquement pas été mis en pratique. Cela permettrait d'appréhender le problème de façon plus globale, tenant compte des possibilités foncières des différentes communes du département (y compris des campings existants), exonérant celles qui ne présentent pas toutes les garanties : surface, bon voisinage, sécurité, circulation, hygiène, etc. Une telle réforme permettrait une gestion plus rationnelle de ce problème auquel sont confrontées de nombreuses municipalités.

Question n° 563. - M. Maxime Grefmetz attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le bilan réel de la progression des cancers et des maladies professionnelles dus à l'amiante. Il lui demande quelles mesures sont prévues pour protéger, prévenir et reconnaître ces risques.

Question n° 573. - M. Augustin Bontepaux rappelle à M. le ministre du budget que la suppression du fonds de compensation de la TVA (RCTVA) pour la construction de gendarmeries compromet la réalisation de ces travaux par les collectivités locales. M. le Premier ministre s'étant engagé à opérer un relèvement des loyers versés par la gendarmerie pour compenser la TVA, il lui demande en conséquence de lui préciser quel sera le loyer versé par la gendarmerie pour les constructions engagées à partir de 1995 et si ce relèvement correspond effectivement aux 15,682 p. 100 que représente la compensation de TVA sur le montant total des travaux TTC.

Question n° 553. - M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre du budget sur la contribution sociale généralisée, et plus particulièrement sur son application en matière agricole. La loi du 29 décembre 1990 qui institue la CSG a prévu qu'en ce qui concerne les agriculteurs, la CSG serait calculée sur la moyenne des revenus perçus au cours des trois années antérieures à l'année précédant celle au titre de laquelle la contribution est due. Devant la hausse importante de leur cotisation, les agriculteurs et viticulteurs de la Marne menacent de boycotter le paiement de leurs cotisations. Compte tenu de la modification du calcul des cotisations sociales, et notamment de l'instauration d'un régime optionnel (année N, ou N-1 pour ceux au forfait), il lui demande si un régime optionnel avec une assiette annuelle ne pourrait pas être instauré pour la CSG, si la déduction pour investissements prévue à l'art. 72 D du code général des impôts ne pourrait être levée pour être mise à la hauteur des investissements nécessaires, et si enfin la ligne budgétaire du BAPSA concernant l'étalement des cotisations ne pourrait pas être revue à la hausse.

Question n° 560. - M. Jean-Louis Leonard appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le fait que la Marine nationale doit acheter avant la fin de cette année deux avions de guet Hawkeye de Northrop-Grumman à l'étranger, plus deux en option, ce qui représente en tout un investissement de six milliards de francs. Il lui fait remarquer que d'autres pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne ou l'Angleterre, agrémentent tout achat militaire fait à l'étranger de demandes de retombées économiques pour leur propre tissu industriel. Il ne semble pas que la France ait assorti cet achat d'une quelconque contrepartie. Or, compte tenu de l'importance de la commande faite par la Marine nationale, ce sont près de 1 500 emplois par an sur dix ans qui pourraient être sauvegardés si de telles contreparties étaient obtenues. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser, ainsi que cela se pratique chez nos voisins européens, si la France entend demander des contreparties industrielles à l'achat de matériels militaires que notre pays ne fabrique pas.

Question n° 554. - M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance des moyens attribués aux œuvres sociales de son ministère. La dotation de 360 millions de francs aux personnels de l'éducation nationale au titre de l'action sociale correspond en effet à une affectation par agent inférieure de 3 à 10 fois aux crédits sociaux

des autres administrations de l'Etat. Une telle différence de traitement est de nature à obérer le développement de la politique sociale en direction des différentes catégories de personnels de l'éducation nationale alors que des besoins spécifiques ont été clairement recensés tant au plan de l'accueil des agents nouvellement nommés ou de la garde des jeunes enfants qu'au niveau de l'accès au logement. Par ailleurs, la diminution des crédits dévolus aux séjours de vacances et à la restauration ne permet pas d'envisager un soutien affirmé aux actions relatives aux loisirs, à la culture et au sport dont sont en droit de bénéficier les fonctionnaires concernés. En conséquence, il lui demande les ajustements qu'il envisage d'opérer au niveau des crédits sociaux affectés à son ministère dans le but de corriger le traitement inégalitaire dont les personnels de l'éducation nationale font l'objet en la matière.

Question n° 559. - M. Pierre Pascallon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'opportunité de lancer une étude pour la création d'un TGV Trans Massif Central dans le cadre du désenclavement de l'Auvergne et de la cohérence de l'aménagement du territoire qui tient tant à cœur à beaucoup de parlementaires de province. Dès les années 1986-1988, il a plaidé la nécessité d'un TGV Trans Massif Central reliant Paris à Barcelone. Il n'a cessé depuis - et à l'Assemblée nationale encore le 6 mai 1993 - de réclamer la mise en œuvre de ce train à grande vitesse Centre-Auvergne-Catalogne dans le cadre du nécessaire désenclavement du Massif Central. Le Massif Central appartient malheureusement à la diagonale continentale aride de l'Europe. Il convient donc de tout faire pour le développement de cette partie de l'Europe à dominante rurale et montagneuse, afin qu'elle ne soit pas l'oubliée d'un avenir qui privilégierait l'axe atlantique et l'axe lotharingien. La mise en place d'une grande infrastructure de communication sous forme d'un TGV Trans Massif Central serait de nature à favoriser un aménagement plus équilibré de notre territoire tout en apportant à terme une solution à l'engorgement du couloir rhodanien et aux problèmes de sécurité qui se posent inéluctablement dans ce cadre. Mais ce projet de TGV devient également crédible sur le plan de la rentabilité, puisqu'on estime qu'il générerait un trafic global de 10 millions de voyageurs par an et dégagerait un excédent brut d'exploitation annuel de 1,23 milliard de francs, c'est-à-dire avec un taux de rentabilité supérieur à celui d'autres dessertes déjà retenues au schéma directeur des TGV comme le TGV Est. Le président du conseil régional aurait écrit récemment au ministre pour lui demander une étude approfondie sur ce projet, en précisant que la région pourrait assurer l'essentiel du financement de cette étude. Il lui demande donc de confirmer qu'une telle étude sur cette liaison est bien envisagée par la SNCF sur le tracé proposé par l'association TGV Trans Massif Central.

Question n° 564. - Un an après la catastrophe meurtrière de Mirambeau, M. Dominique Bussereau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les suites concrètes données par les pouvoirs publics à cet épouvantable accident. Si, sur le plan législatif, a été voté récemment en première lecture le projet de loi de sécurité et modernisation des transports, il souhaiterait avoir des informations complémentaires du Gouvernement dans trois domaines. Il lui demande où en sont la recherche des responsabilités et les procédures judiciaires. Il lui demande aussi comment se déroulent les processus d'indemnisation et enfin quelles mesures de sécurité particulières vont être prises sur la portion de l'autoroute A 10 située entre Saintes et Mirambeau où viennent de se dérouler en quelques semaines de très nombreux accidents nocturnes dont les conséquences auraient pu être les mêmes que celui du 10 novembre 1993. Cette section d'autoroute située à 440 kilomètres de Paris voit circuler des automobilistes fatigués et méritait d'être éclairée afin d'améliorer des conditions de circulation de plus en plus difficiles.

Question n° 565. - M. Claude Goasguen souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la coopération sur un aspect encore trop négligé à ses yeux, qui est celui de l'indispensable cohérence entre la politique française de coopération économique et celle de l'immigration. Sachant que la population urbaine africaine va tripler dans les vingt-cinq prochaines années, avec les tensions que cela suppose, la tentation est grande chez ces populations d'immigrer vers la France. L'immigration clandestine en France, demeurant un problème humain, social et

économique redoutable, notamment entretenu par le travail clandestin, il lui demande pourquoi le Gouvernement ne s'oriente pas plus nettement vers le développement d'une politique de coopération bilatérale avec un certain nombre d'États, notamment de la région du fleuve Sénégal, (Mali, Mauritanie, Sénégal). Cette coopération politique prendrait en compte, avec l'aide de la coopération décentralisée, les besoins locaux de ces pays. Coopération d'un nouveau type, elle vise à permettre aux travailleurs immigrés en France d'apprendre un métier qui leur soit utile dans leur pays d'origine, de manière à faciliter leur retour dans de bonnes conditions. Il s'agit de planifier une immigration « rotative ». Plusieurs associations d'immigrés en France, notamment l'association « Comité Immigration-Développement-Sahel », prônent cette manière intelligente de gérer l'immigration africaine. De telles initiatives ne pourraient-elles pas recevoir enfin le soutien qu'elles méritent et devenir l'un des axes de la politique française dans ce domaine ?

Question n° 555. - M. René Clabot appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les graves difficultés que rencontrent les entreprises minières du fait du poids des charges sociales indues qu'elles doivent supporter. Il lui rappelle les caractéristiques du régime social minier qui, depuis 1946, font bénéficier les personnels des mines, les retraités et les veuves de diverses allocations (logement, chauffage). Compte tenu du déclin de l'industrie minière et du déficit d'actifs dans ce secteur, ce système se trouve confronté à un déséquilibre financier critique et le taux des cotisations a atteint un niveau prohibitif qui pénalise les entreprises minières et compromet leur compétitivité. Face à cette dérive, le groupe de Charbonnage de France a, dans un premier temps, été isolé du reste des mines, l'Etat actionnaire supportant le poids des retraités. En 1982, le groupe des mines de fer a, quant à lui, bénéficié d'une mesure d'écrêtement à 3 p. 100 de la cotisation sociale en cause. Les mines « restantes » ont, depuis 1980, attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce grave problème. Afin de sauvegarder un secteur qui emploie encore directement 2 500 personnes, sans compter les emplois en sous-traitance, il lui demande quelle mesure il entend prendre pour soulager les mines du poids de cette charge et s'il ne serait pas envisageable d'adopter une mesure identique à celle qui a été prise pour les mines de fer en 1982.

Question n° 566. - M. Gratién Ferrari souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réforme de la protection sociale agricole en général et les prélèvements sociaux agricoles en particulier. En premier lieu, il sou-

haiterait connaître l'assiette qui sera finalement retenue pour le calcul des cotisations sociales agricoles, étant entendu que la prise en compte du revenu de l'exploitation au lieu et place du revenu de l'exploitant induit une inégalité de traitement entre agriculteurs et salarié, des autres secteurs d'activité. En second lieu, il tient à souligner la nécessité de mécanismes de « lissage » des taux de prélèvements sociaux d'une année à l'autre, destinés à amortir les différentiels - parfois du simple au triple - dommageables à nos agriculteurs. Il le remercie de lui communiquer la position du Gouvernement sur ces questions qui engagent l'avenir de nombreux agriculteurs savoyards.

Question n° 568. - M. Aymeri de Montesquiou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'endettement des agriculteurs. Ces dernières années, le Gouvernement les a invités à investir pour se moderniser. L'opération se passait avec l'entière coopération du Crédit Agricole qui était alors une banque nationalisée. Aujourd'hui, la tendance n'est plus à l'investissement et le Crédit Agricole n'est plus nationalisé. Les agriculteurs se retrouvent seuls face aux arriérés d'une dette dont ils n'ont pas pris l'initiative. Même si des efforts ont été faits, la situation reste très préoccupante pour ceux, 260 dans le seul département du Gers, qui paient des annuités supérieures à leurs bénéfices. En conséquence, il lui demande de lui dire s'il est prêt à apporter à ces agriculteurs un soutien équivalent à celui que la loi offre aux ménages surendettés.

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 15 décembre 1994 :*

N° 1320 de M. Jean Roatta ; 1532 de M. Alain Moyne-Bressand ; 4457 de M. Adrien Zeller ; 6722 de M. Jean-Pierre Calvel ; 10498 de M. Jean-François Chossy ; 12735 de M. Claude Pringalle ; 12887 de M. André Berthol ; 13024 de M. Jean-Louis Masson ; 14335 de M. Joseph Kliifa ; 15068 de M. Jean-Michel Boucheron ; 18056 de M. Jean-Jacques Delvaux ; 18324 de M. Alfred Trassy-Paillogues ; 18437 de M. Alfred Muller ; 18490 de M. Daniel Colliard ; 18517 de M. Dominique Dupiler ; 18635 de M. Jean Tardito ; 18679 de M. Jean-Claude Bateux ; 18683 de M. François Grosdidier ; 18742 de M. Etienne Pinte ; 18822 de M. Michel Berson ; 18828 de M. Aloyse Warhouver.



